

La Lanterne d'Usson

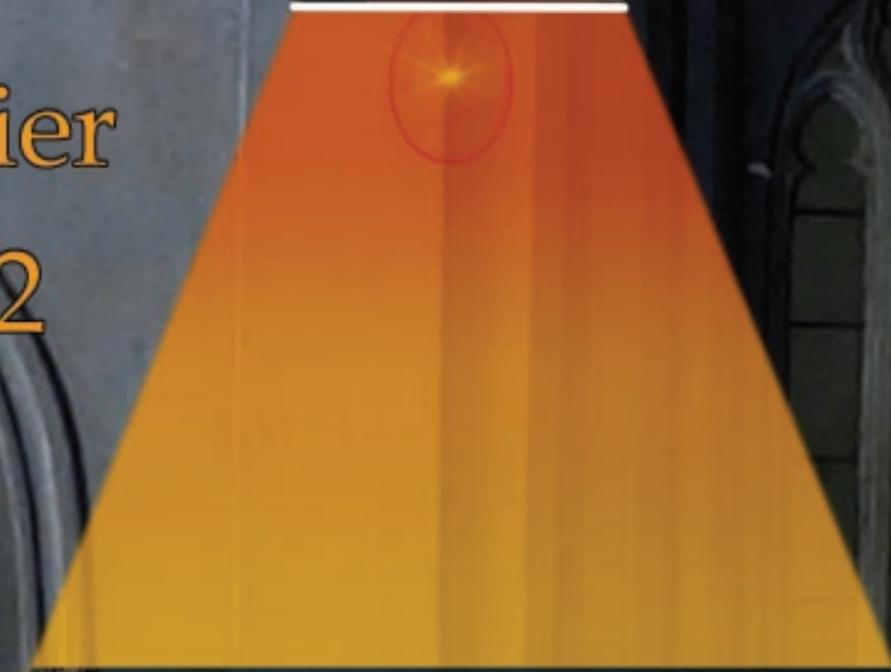


Janvier
2022

B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

N° 17





Chères Ussonnaises, Chers Ussonnais,

Alors que nous pouvons espérer voir enfin le bout de la crise sanitaire du coronavirus et retourner à une vie sociale plus normale, avec des gestes et des échanges sociaux nécessaires à l'humanité et à notre fonctionnement, pointe maintenant le spectre de la guerre en Ukraine et le risque d'embrassement de notre vieille Europe !

L'inconcevable se rappelle donc à notre mémoire et nous ne pouvons que souhaiter une fin rapide de ce conflit et avoir une pensée fraternelle pour le peuple Ukrainien aujourd'hui sous les bombes de la Russie.

C'est donc dans ce paysage chaotique que se tiendront en avril les élections présidentielles, puis en juin les élections législatives, auxquelles je vous invite à participer massivement !

En effet, les jours sombres que nous vivons nous rappellent, s'il en est besoin, la fragilité de la démocratie et de notre liberté.

Ainsi, la période actuelle permet de relativiser bien des privations imposées par la crise sanitaire. S'il ne faut pas banaliser ou minorer l'impact de ces deux dernières années sur notre vie quotidienne, nous sommes forcés de constater, en toute humilité, que la Liberté, la vraie, celle avec un grand « L », se joue bien dans notre capacité à nous exprimer librement et à pouvoir prendre notre destin en main.

Si le coronavirus nous a appris à réfléchir autrement en termes de consommation et à repenser localement notre économie et notre indépendance, la guerre en Ukraine devrait être en mesure de remobiliser les électeurs dans les bureaux de vote afin d'exercer haut les cœurs ce droit chèrement acquis !

Ainsi, je vous souhaite pour cette année 2022 une liberté retrouvée et je vous souhaite, encore plus fort, une Liberté conservée : aux urnes citoyen-ne-s !

Vive la Liberté, vive l'Égalité, vive la Fraternité, vive la Démocratie, vive la Paix !

Bertrand LIVET,
Maire d'Usson

ELECTIONS 2022

PRESIDENTIELLES : **Dimanche 10 Avril 2022**
Dimanche 24 Avril 2022

LEGISLATIVES : **Dimanche 12 Juin 2022**
Dimanche 19 Juin 2022

Les procurations seront « déterritorialisées » et leur contrôle ne relèvera plus des communes, mais sera automatisé dans le répertoire électoral unique.

Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire). Le mandant donne procuration au mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant dans le bureau de vote de ce dernier. Jusqu'à présent, mandant et mandataire devaient être inscrits sur les listes électorales dans la même commune. Depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs sans conditions. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il leur est impossible de participer au scrutin. Depuis le 6 avril 2021, la demande de procuration peut être formulée de 2 façons :

Par la téléprocédure « Maprocuration » sur le site maprocuration.gouv.fr

Par le formulaire CERFA à télécharger et à imprimer sur le site service-public.fr

Quelle que soit la procédure choisie, pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée est obligatoire (commissariat de police ou la gendarmerie de son choix et le tribunal dont dépend son domicile ou son lieu de travail).

Ce qui change pour les électeurs à compter du 1er janvier 2022 :

Un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Les procédures de demande évoluent :

Un nouveau modèle de Cerfa devra être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne seront plus demandées, le mandant devra communiquer son numéro national d'électeur (NNE), ainsi que celui de son mandataire. L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr

Les fonctionnalités de la téléprocédure « Maprocuration » seront enrichies. L'électeur sera informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration sera confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

Vie communale P : 4

- Conseil municipal	p. : 4
- Informations mairie	p. : 4
- Délégations Organismes extérieurs	p. : 5
- Commissions	p. : 6
- Etat civil	p. : 7
- Recensement militaire	p. : 7
- Urbanisme	p. : 7
- Comptes rendus des Conseils municipaux	p. : 8
- Budget	p. : 12
- Point sur les travaux et projets	p. : 14
- Régénération des frênes des Remparts	p. : 19
- La "Mission Haie"	p. : 20
- Ma commune au naturel	p. : 21
- La commission d'action sociale	p. : 22
- La carte Free Pass	p. : 23
- Usson se souvient	p. : 23
- Hommages	p. : 23

Agglomération du Pays d'Issoire P : 24

- Contrat territorial rivières	p. : 24
- Maison de Services	p. : 26
- Le bureau de tourisme d'Usson	p. : 27
- Pays d'Art et d'Histoire	p. : 30

Organismes et représentations P : 32

- Parc Naturel Régional du Livradois Forez	p. : 32
- ADIL	p. : 34
- ADMR	p. : 35
- Territoire d'Énergie 63	p. : 35
- SME	p. : 36
- SICTOM	p. : 37
- Association des Plus Beaux Villages de France	p. : 38

Animations, Culture, Vie associative P : 39

- La saison artistique	p. : 39
- Comité d'animation	p. : 40
- Saga Livradois	p. : 42
- La Fée des ACTS - Festival du TRAC	p. : 43
- Usson Passé Présent	p. : 44
- Amis de l'église Saint Maurice	p. : 45
- Mains dans les crins	p. : 46
- Chemins d'Usson	p. : 47
- Arvernetourix	p. : 48
- Club de la butte	p. : 48

Administratif P : 49

- Guide des démarches	p. : 49
- Numéros utiles	p. : 50



MAIRIE D'USSON

Maire : LIVET Bertrand
Conseiller communautaire

1er Adjoint : VERNET Gérard, chargé des finances, de l'action sociale et de la vie associative
Conseiller communautaire suppléant

2ème Adjoint : CHANAL Gabriel, chargé des travaux, des bâtiments communaux et de la voirie

3ème Adjoint : SAUVADET Marie-Hélène, chargée de l'action culturelle

Conseillers : FONTANET Mickaël, BOSSE Cécile, GILLARD Béatrice, BRIVES François, VILLETTELLE David, BLIN Frédéric, SOUQUE Bruno



Le Conseil municipal

Informations Mairie

Adresse :

Mairie d'Usson
12 rue de la Mairie
63490 USSON
Tél. : 04 73 71 05 90
Email : mairie-ussion@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 17 h à 19 h
Mercredi de 11h à 13h30
Jeudi de 17 h à 19 h

En dehors de ces horaires, accueil en mairie sur rendez-vous

Permanence de Monsieur le Maire : jeudi de 17 h 30 à 19 h



Délégations organismes extérieurs

ORGANISMES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'API	LIVET Bertrand	VERNET Gérard
CONSEIL D'ECOLE DE SAUXILLANGES	SOUQUE Bruno	BOSSÉ Cécile
SICTOM	LIVET Bertrand	GILLARD Béatrice
SIEI	VERNET Gérard	BRIVES François
SME	SAUVADET Marie-Hélène	CHANAL Gabriel
EPF/SMAF	VERNET Gérard	FONTANET Mickaël
PNR LIVRADOIZ FOREZ	BLIN Frédéric	
AICRI	GILLARD Béatrice COUPAT Géraldine	BOSSÉ Cécile
ADMR	VERNET Gérard	SOUQUE Bruno
ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »	LIVET Bertrand	
CORRESPONDANT DEFENSE	VERNET Gérard	
CNAS	BOSSÉ Cécile COUPAT Géraldine	
Référents ambroisie	BLIN Frédéric BRIVES François	
Référent zones humides	SAUVADET Marie-Hélène	
Référent agricole	CHANAL Gabriel	
Référent forêt	SAUVADET Marie-Hélène	



Commissions

Les Commissions sont réunies sous la présidence de Monsieur le Maire (hors la Commission de révision des listes électorales). A la demande de ses membres, les Commissions (hors les Commissions fermées : appels d'offres, révision des listes électorales, CCID) pourront être ouvertes à l'avis d'associations, d'expert privés et d'organismes partenaires extérieurs au Conseil municipal.

Appels d'offres :

Titulaires : VERNET Gérard, CHANAL Gabriel
Suppléants : BRIVES François, SAUVADET Marie-Hélène, VILLETTELLE David

Action sociale :

VERNET Gérard, BOSSE Cécile, GILLARD Béatrice, SAUVADET Marie-Hélène
Personnes extérieures au Conseil municipal : BERNARD Michelle, EYMARON Gabrielle, GRENIER Gaëlle, GUINEL Marie

Culture et patrimoine (dont la gestion de l'église et de la salle d'exposition du bureau touristique) :
SAUVADET Marie-Hélène, BLIN Frédéric, BRIVES François, SOUQUE Bruno

Environnement :

BLIN Frédéric, CHANAL Gabriel, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, VILLETTELLE David

Information, communication, site Internet :

BLIN Frédéric, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

Révision des listes électorales :

GILLARD Béatrice, le délégué de l'Administration, le délégué du Tribunal de Grande Instance.

Travaux :

CHANAL Gabriel, BRIVES François, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard, VILLETTELLE David

Urbanisme :

BLIN Frédéric, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Titulaires : Mme SAUVADET Marie-Hélène, M. MALARTRE Jean-Claude, Mme GILLARD Béatrice, M. BAUBET Christian, M. CHANAL Gabriel, Mme GORCE Claudine
Suppléants : M. VIGNAL Daniel, M. VERNET Gérard, M. ROUHARD Christian, Mme ALMEIDA Sophie, M. GRANIER Jean-Pierre, M. VECE Michel



Etat civil

Naissances :

Mademoiselle Margaux, Louise, Albertine ALLIGIER née le 09 décembre 2020 à Issoire

Mariages :

Monsieur Pierre Jean FERRAND et Madame Hannah Louise PICKERING le 14 août 2021
Monsieur Emmanuel SÈVRE et Madame Sandrine CORNOLO le 18 décembre 2021

Décès :

Monsieur Jean Paul René Charles VICHARD décédé le 14 septembre 2021
Monsieur Patrick, Marcel HARDY décédé le 19 décembre 2021

Recensement militaire

Les jeunes gens atteignant l'âge de 16 ans sont invités à se faire recenser auprès de la mairie au cours du trimestre de leur anniversaire. Le recensement est obligatoire pour tous, garçons et filles.

Ce recensement leur permettra :

- d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire au passage de différents examens,
- de participer à la Journée Défense et Citoyenneté,
- de faciliter les inscriptions sur la liste électorale,
- d'effectuer toute démarche mentionnée au formulaire 106*/04

Urbanisme

Permis de construire :

Permis de construire

M. DAFFARA Jean-Paul	6 rue de la Générade	18/01/2021	Extension d'une habitation	Accordé
M. ANGOT Guillaume	Puy Gros	04/03/2021	Extension d'une habitation	Accordé
Mme LEPROVOST Frédérique	Rue de la Générade	25/03/2021	Construction d'une maison d'habitation	Refusé
Commune d'USSON	Parking visiteurs	01/04/2021	Construction de toilettes publiques	Accordé
M. FAURE Fabrice	16 rue de la Nugère	15/05/2021	Construction d'un garage	Accordé



COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Modification simplifiée N°1 du P.L.U. d'Usson

La modification simplifiée du P.L.U. porte sur les points suivants :

- L'emprise au sol et le volume des constructions mentionnées dans l'article AU5 DIMENSIONS du règlement actuel seront modifiés afin que la lecture du règlement d'urbanisme traduise de manière non équivoque que la construction en R+1+C ne s'applique qu'au toit principal.
- La réglementation concernant la parcelle ZD 250 située dans l'OAP « Pied de butte » sera revue afin que le chemin la longeant sur sa limite nord n'impose pas le retrait de 5m prévu le long des voiries par le règlement d'urbanisme.
- Le nombre et la taille des annexes tels que prescrits dans le règlement des zones U et AU, seront modifiés.

La modification simplifiée N°1 du P.L.U. d'Usson a été votée en conseil communautaire le 26 octobre 2021, elle est consultable sur www.capissoire.fr.

Plateforme de broyage

La plateforme de broyage est en service depuis mai 2021. Le règlement qui a été distribué dans chaque boîte aux lettres doit être respecté.

Pour rappel :

- La plateforme est ouverte aux seuls habitants d'Usson
- Seuls les branchages de feuillus et de résineux sont acceptés ainsi que la taille de haies
- Toutes les matières autres que celles précédemment citées sont strictement interdites sur la plateforme
- Le code d'accès est à retirer avant chaque dépôt par appel téléphonique au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au public
- Les usagers sont tenus de respecter la signalétique d'utilisation mise en place sur le site
- La récupération du broyat se fait sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie

Le règlement de la plateforme de broyage est à votre disposition en mairie.

Composteurs et Points d'Apports Volontaires (P.A.V.)

Un composteur partagé, à disposition des personnes du bourg ne disposant pas de jardin, a été installé au printemps 2021 à proximité de la salle du préau.

Ce procédé permet de composter individuellement les déchets organiques. La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire de février 2020 a rendu obligatoire le tri à la source des déchets putrescibles – il devient donc obligatoire de trier les déchets de cuisine et les restes de repas en vue de les sortir de la poubelle d'ordures ménagères et de les composter, voire de les donner aux poules ou autres animaux.

Pour rappel, la municipalité d'Usson prend en charge un composteur individuel par famille. Pour toute demande, s'adresser au SICTOM Issoire/Brioude au 04 71 50 32 92.

Trois points d'apport collectif seront installés autour du bourg dans le courant de l'année 2022 sur le



Parking visiteurs, Rue des Condamines vers l'actuelle colonne à verre et Place de la Nugère. Ce nouveau système de collecte permettra d'optimiser la collecte et le cadre de vie du village en venant supplanter les poubelles individuelles.

Trésorerie de Jumeaux

La trésorerie de Jumeaux a fermé le 31 août 2021. Désormais, pour toutes demandes, veuillez vous adresser au centre des finances publiques d'Issoire 3 boulevard Léon Blum CS 80011 63501 ISSOIRE CEDEX - Tél : 04 73 89 15 78 - Courriel : sgc.issuire@dgfip.finances.gouv.fr

Grange située dans le bourg sur les parcelles E 114 et E 115

Dans le cadre de la procédure d'abandon manifeste de parcelle menée par la municipalité d'Usson et suite à l'arrêté préfectoral n° 20211518 en date du 5 août 2021 portant déclaration d'utilité publique et de cessibilité des parcelles cadastrées E115 et E114 (accès à la parcelle E115 en indivision), sises 1 rue de la Mairie 63490 USSON, la commune est désormais en possession de l'ordonnance du juge de l'expropriation du tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand portant transfert de propriété des parcelles susnommées en date du 7 décembre 2021. La notification a été adressée à la propriétaire et la somme de 8 000 € correspondant à l'estimation du service France Domaine a été consignée auprès de la caisse des dépôts et consignations. La commune prendra ainsi possession des lieux le 25 février 2022 et est maintenant dans l'attente de l'enregistrement du transfert de propriété auprès du service des hypothèques.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal a attribué aux associations les subventions ci-dessous au titre de l'année 2021 :

- Chemins d'Usson : 650 €
- Comité d'animation : 600 €
- Usson Passé Présent : 500 €
- Les amis de l'Eglise : 400 €
- Les mains dans les Crins : 350 € (dont 250 € à titre de participation à l'API Rando)
- L'Eveil : 50 €
- Le Coudert de Commandaire : 100 €
- Saga Livradois : 150 €

Soit un total de 2 800 € attribués.

Mesures d'urgence et mise en sécurité du clocher de l'église Saint Maurice

Il est nécessaire d'effectuer des mesures d'urgence et de mise en sécurité du clocher de l'église Saint-Maurice, édifice inscrit I.S.M.H. Les dépenses relatives à la mise en sécurité et les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 29 498.65 € H.T. soit 35 398.38 € T.T.C. qui seront financés comme suit :

- Etat (DRAC) : 30 % soit 8 849.60 € H.T.
- Conseil Régional : 30 % soit 8 849.60 € H.T.
- Conseil Départemental : 24 % soit 7 079.68 € H.T.
- Autofinancement : 16 % soit 4 719.77 € H.T.



Une dérogation pour taux de subvention supérieur à 80 % a été obtenue auprès de M. le Préfet du Puy de Dôme.

Suite des études pour la restauration de l'église Saint Maurice

Les études et missions complémentaires, les honoraires de maîtrise d'œuvre et l'instrumentation électronique (nécessaires quant aux désordres importants affectant la voûte en étoile de la chapelle de la Reine et la voûte du chœur) s'élèvent à 118 277.86 € H.T.

Plan de financement :

Etat (DRAC) : 40 % soit 47 311.14 €

Conseil Régional : 30 % soit 35 483.36 €

Conseil Départemental : 24 % soit 28 386.69 €

Autofinancement : 6 % soit 7 096.67 €

Une dérogation pour taux de subvention supérieur à 80 % a été obtenue auprès de M. le Préfet du Puy de Dôme.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles

Différentes participations financières sont demandées par les communes de Brenat, Varennes-sur-Usson, Parentignat et Sauxillanges qui accueillent des enfants de la commune de USSON.

Les participations sont les suivantes :

750 € par enfant pour la commune de Parentignat

600 € par enfant pour la commune de Varennes-sur-Usson

923.92 € par enfant pour la commune de Brenat

318 € par enfant pour la commune de Sauxillanges

Taxe Foncière sur les propriétés bâties, exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Toutefois ces exonérations peuvent être limitées uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Il a été décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.



Participation au balisage Chemins de Compostelle

L'association Colportage sollicite la municipalité d'Usson afin de participer aux frais de balisage sur sa commune d'une variante de la « Via Arverna » (Chemins de Compostelle) permettant de relier Issoire à La Chaise-Dieu.

Le conseil municipal autorise le passage de ce chemin sur la commune d'Usson et participe à hauteur de 150 €.

Plan de régénération des arbres du site des Remparts

Certains frênes situés sur le site des Remparts sont contaminés par la chalarose. Ce champignon, lorsqu'il est présent, affaiblit les arbres jusqu'à les faire mourir et provoquer leur chute, ce qui représente un risque pour les promeneurs.

Afin de limiter les risques dus à la chute de branches, plusieurs arbres présentant des faiblesses sanitaires ont été abattus.

En parallèle un plan de régénération des arbres du secteur des Remparts est engagé : chênes, tilleuls, érables...vont être plantés.

Restauration du verger

Suite à la création du verger conservatoire et d'une pépinière de multiplication de jeunes arbres greffés, l'Association des Chemins d'Usson a sollicité la municipalité afin de mener une réflexion commune sur les espaces de plantation disponibles.

Les propositions suivantes ont été émises :

A très court terme : étudier la régénération du verger situé sous les remparts en restaurant les arbres sains et en remplaçant par de jeunes arbres les arbres en mauvais état sanitaire et ainsi contribuer à son rajeunissement. Afin de maintenir les cônes de vue aménagés sur ce site, il conviendrait de conserver l'emprise actuelle du verger existant.

A court terme : se rapprocher du hameau de Puy-Gros dont les habitants semblent intéressés par la création d'un verger sur le sectional.

A moyen terme : lancer une réflexion sur la plantation de fruitiers le long des chemins ruraux et de la voirie communale. Ce projet, envisagé en collaboration avec l'Association des Chemins d'Usson, nécessite préalablement de cartographier les secteurs susceptibles d'être concernés et de les prioriser.

Végétalisation de la rue de la Mairie

La commission environnement a imaginé un cheminement plus végétal dans la rue de la Mairie, présentant un caractère très minéral, en identifiant les endroits stratégiques sur lesquels il est proposé des végétaux pérennes, "autonomes", demandant peu d'entretien et peu d'eau. Ce projet est amené à être complété par le retour du rapport d'expertise de "Ma commune au Naturel" dont l'équipe du jury est venue en visites les 25 juin et 9 septembre 2021.



FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
154 195,32 €	184 046,56 €
EXCEDENT : 29 851,24 €	

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
250 192,04 €	151 831,90 €
DEFICIT : 98 360,14 €	

EXCEDENT TOTAL 2020 : 65 302,25 € (Réalizations + Reports exercice 2019)

BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
- Charges à caractère général	74 850,00	- Produits et services	4 650,00
- Charges personnel	69 682,00	- Impôts et taxes	103 500,00
- Atténuations de produits	4 817,00	- Dotations / subventions	52 530,00
- Dépenses imprévues	9 886,25	- Revenus des immeubles	16 240,00
- Autres charges courantes	42 891,00	- Excédent de fonctionnement	
- Charges financières (intérêts)	1 762,00	reporté (en partie)	61 173,25
- Amortissement	5 505,00	- Produits exceptionnels	3 300,00
- Virt section Investissement	35 000,00	- Opérations d'ordre de	3 000,00
		transfert entre sections	
TOTAL	244 393,25	TOTAL	244 393,25



INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
- Emprunts (capital) et dettes	18 222,00	- Virement fonctionnement	35 000,00
Restes à réaliser N-1	209 231,00	- Excédent de fonctionnement cap	46 292,39
- Matériel Divers	2 050,00	Restes à réaliser N-1	205 102,00
- Plaques numéros de rues	500,00	- F.C.T.V.A.	10 569,00
- Etude Eglise	168 242,00	- Taxe aménagement	3 000,00
- Restauration clocher	649 667,00	- Subventions	849 654,00
- Conception flyers sentier géologique	7 794,00	- Amortissement	5 505,00
- Signalétique	1 500,00	- Dépôts et Cautionnements	550,00
- Achat Parcelle ZD 95	257,00	- Emprunts et dettes assimilées-	329 215,00
- WC Parking / Plan Hygiène	116 400,00	Opération d'ordre : patrimoniale	2000,00
- Achat grange	11 000,00		
- Achat terrains et frais de bornage	-93,00		
- Création fossés et réseaux E.P.	5 000,00		
- Travaux Grange	142 454,00		
- Accessibilité Bureau Tourisme	1 500,00		
- Restauration Résurrection Lazare	16 000,00		
- Voirie 2021	50 000,00		
- Mise en sécurité du clocher	37 600,00		
- Régénération des arbres remparts	2 400,00		
- Opération d'ordre : patrimoniale	5 000,00		
- Déficit d'investissement 2020	42 163,39		
TOTAL	1 486 887,39	TOTAL	1 486 887,39

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

- Foncier bâti (commune : 16.50 % + département 20.48 %) :	36,98 %
- Foncier non bâti	: 72,45 %

SERVICE ASSAINISSEMENT

Pour rappel, le service assainissement est devenu une compétence de l'Agglo Pays d'Issoire depuis le 1er janvier 2020.
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre ce service en appelant l'accueil de l'API au 04.15.62.20.20



POINT SUR LES TRAVAUX 2021 ET PROJETS EN COURS ET A L'ETUDE

TRAVAUX ET PROJETS REALISES

Flyer de présentation du sentier sur la géologie et le volcanisme :

Suite à la création du sentier pédagogique sur la géologie et le volcanisme, un flyer de présentation du sentier est prêt à être imprimé en vue de la saison touristique 2022.

Il était prévu d'y adjoindre un livret numérique qui malheureusement risque de ne pas voir le jour, le retard accumulé durant la crise sanitaire ayant vu la personne en charge de ce projet devoir quitter ses fonctions au sein de la "Maison de l'améthyste" du Vernet-Chaméane, concepteur des panneaux du Sentier.

Le flyer sera diffusé dans les bureaux de tourisme de l'API.

Organisation de la collecte des déchets dans le bourg d'Usson :

Une plateforme de dépôt des branches a été installée dans le bourg au début de l'année 2021 sur le terrain communal situé au-dessus de la station d'épuration. L'accès y est réglementé et permis uniquement aux habitants d'Usson (hors activités professionnelles). Les branchages ainsi collectés (tailles d'arbres et d'arbustes), outre le fait de présenter une alternative au brûlage de végétaux aujourd'hui interdit, sont broyés et le broyat de branche obtenu est utilisé par la municipalité pour alimenter le composteur et pailler les parterres et les arbres du verger conservatoire ; le surplus de broyat est mis à disposition des habitants pour équilibrer les composts ou pailler les jardins. D'ores et déjà, ce paillage est massivement utilisé sur tous les parterres du village et au pied des plantations du verger réalisées par l'Association des Chemins d'Usson.



Un composteur partagé a été installé au printemps 2021 à l'entrée de la cours du Préau. Il permet aux habitants du bourg n'ayant pas de jardin de disposer d'une solution de compostage de leurs déchets alimentaires.

D'autre part, les habitants disposant d'un jardin sont invités à composter sur leur terrain en tas ou en se procurant un composteur auprès du SICTOM Issoire-Brioude (SIB).

Pour rappel, la municipalité tient une ligne budgétaire permettant de subventionner l'achat de composteurs auprès du SIB (1 par foyer) et de les rendre ainsi accessibles gratuitement aux Ussonais (commande à effectuer directement auprès du SIB – voire bulletin de commande sur la page de La Lanterne consacrée au SIB).

Si besoin, l'agent municipal, Sébastien LEVASSEUR, formé aux techniques de compostage, peut vous conseiller si vous rencontrez des problèmes liés au compostage de vos déchets alimentaires (n'hésitez pas vous signaler en mairie et nous organiserons des rencontres à ce sujet).



Expropriation de la Grange située au n°1 de la Rue de la Mairie :

La grange en état de délabrement avancé située au 1 Rue de la Mairie a été expropriée au profit de la commune en fin d'année 2021, contre une indemnité de 8 000 €, en vue d'y réaliser dans l'immédiat un projet d'utilité publique en l'aménagement d'un garage communal.

Les coûts prévisionnels de la réhabilitation s'élèvent à 118 710,76 € HT.

Une subvention du Conseil Régional dans le cadre du "Bonus Relance" à hauteur de 50%, du Conseil Départemental FIC pour 23,5 % et un fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire pour 6,5 % sont accordés sur ce projet, soit une subvention globale de 80%.



Ouverture d'une nouvelle voirie dans le secteur de la Générade :

Suite à l'achat des parcelles permettant le projet d'ouverture d'une voirie dans le secteur de la Générade, il a été procédé à sa réalisation. L'ouverture de cette voirie permet de desservir les parcelles constructibles dans ce secteur en vue de répondre à la volonté de densification encouragée par le label des "Plus Beaux Villages de France".

Entretien de la commune par fauche différenciée :



La gestion différenciée, consistant à adapter la gestion des espaces verts en fonction de leur particularité et de leur finalité, a été mise en place sur la commune. Cette expérience concluante sera poursuivie et affinée sur l'année 2022.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS DE REALISATION

Aides à la rénovation des façades privées :

L'accès au reliquat de l'aide de la Région octroyée à la commune d'Usson et destinée à financer une partie des rénovations des façades privées du bourg ancien a été prolongé sur l'année 2023. Aussi, si vous avez un projet de rénovation de façade, vous pouvez prendre contact avec notre secrétaire de mairie en vue d'étudier votre demande d'aide (jusqu'à 50% plafonnée à 7 500€) accordée par l'agglo du Pays d'Issoire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des "villages remarquables".



Toilettes publiques :

Retardé par la crise sanitaire, le projet de construction de toilettes publiques sur le parking visiteurs débutera en septembre/octobre 2022 pour se terminer en début d'année 2023. Les artisans ont été retenus après consultation en ce début d'année 2022 pour un montant global de 81 729,62 € H.T. Pour rappel, ce projet est subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet "Villages Remarquables" (50%) et par l'Etat dans le cadre de la DETR (30%).

Achat du jardin jouxtant la Porte de France :

Suite à sa mise en vente par ses propriétaires, le jardin jouxtant la Porte de France en descendant de l'église pour aller vers les anciens remparts est en cours d'acquisition par la commune. En effet, l'achat de ce jardin, présentant un haut intérêt paysager pour ce secteur, permettra à la commune de devenir propriétaire de l'ensemble de la Porte de France et de maîtriser cet espace sensible.

Un projet de jardin médiéval à caractère culturel pourrait y voir le jour...

Organisation de la collecte des déchets dans le bourg d'Usson :

L'automne 2022, à l'occasion des travaux de construction des toilettes publiques, verra la création de la troisième plateforme d'apport collectif des déchets ménagers prévue sur le parking visiteurs. Suite à la réalisation de cette dernière plateforme, après celles situées rue des Condamines et place de la Nugère à l'automne 2021, le SICTOM Issoire Brioude procèdera à la mise en place de colonnes ou de bacs de collecte collectifs.



Travaux de mise en sécurité et de restauration du clocher de l'église Saint-Maurice :

Suite à l'étude préalable à la restauration du clocher de l'église Saint-Maurice, il sera procédé durant le mois d'avril 2022 à sa mise en sécurité. Ces travaux, nécessaires à la future dépose de la toiture verront la pose et la dépose d'un échafaudage permettant de procéder à l'étrésillonnage des ouvertures et au cerclage de la partie supérieure de la maçonnerie estimée la plus fragile de l'édifice. Le coût de ces travaux, subventionnés à hauteur de 84 % par la DRAC (30%), la Région (30 % en cours d'attribution) et le département (24%) se monte à 29 498,65 € H.T.

L'association des "Amis de l'église Saint Maurice" sera dès lors sollicitée pour apporter son concours au financement de la part restant à charge de la commune.



Etude préalable à la restauration du tableau "La Résurrection de Lazare" :

L'étude préalable à la restauration du retable "La Résurrection de Lazare" touche à sa fin. Celle-ci, devant permettre d'arrêter les partis pris de restauration, a permis d'identifier les problématiques auxquelles est exposée cette œuvre en vue de sa conservation. Ainsi suite aux deux comités scientifiques qui se sont tenus au CICRP de Marseille en présence de sommités telles Sophie CARON, conservatrice au Louvre du département des peintures françaises, flamandes, espagnoles et germaniques des XIVe et XVe siècle ou encore Patrick MANDRON, restaurateur sur support bois ayant travaillé à la conservation du panneau de bois de "La Joconde", il a été acté la nécessité de dévernir la peinture et de travailler sur le cadre afin de permettre un meilleur coulisement des 8 panneaux de bois composant l'œuvre. La problématique la plus préoccupante étant finalement l'enlèvement du vernis polyuréthane appliqué dans les années 70 et menaçant aujourd'hui la couche picturale.



Déploiement de la Fibre :

La fibre arrive à Usson ! Vous avez dû observer depuis le début de l'année 2022 les travaux en cours sur la commune permettant la pose de chambres enterrées et le passage de la fibre. Ce déploiement doit être finalisé à la fin du premier semestre 2022 et prévoit une distribution de la fibre sur chaque foyer de la commune selon les installations en vigueur (enterrées ou aériennes).

Viendra ensuite la mise en commercialisation par les opérateurs de téléphonie ; il conviendra dès lors, pour ceux qui souhaitent bénéficier de la fibre, de faire une demande d'abonnement à leur opérateur habituel.

PROJETS A L'ETUDE

Voirie :

Un programme de réfection de voirie portant sur la rue des Condamines (accès au village) et l'ensemble du hameau de Commandaire est en cours d'élaboration. Ces travaux, espérés en 2022 ont fait l'objet en 2021 d'une demande de subventions auprès des services de l'Etat qui n'a pas aboutie ; une nouvelle demande a été déposée cette année au titre de la DETR (30 %) et du FIC départemental (23,5 %). Le montant global des travaux se porte à 62 671.50 € HT.

Préalablement aux travaux de voirie de Commandaire, le Syndicat Mixte des Eaux devrait également procéder à la rénovation du réseau d'adduction d'eau.



Rénovation du clocher de l'église Saint Maurice :

Les mesures d'urgence de conservation du clocher seront suivies de sa restauration. Ainsi, d'ici la fin de l'année 2022, il devrait être procédé à l'arrêt des permis pris de restauration du clocher en accord avec la DRAC, suivi du dépôt de permis de construire et des dossiers de demande de subvention. Aussi, nous pouvons raisonnablement espérer l'accord du permis de construire d'ici la fin de l'année et le début des travaux en 2023.

Pour rappel, l'étude préalable a estimé les travaux de consolidation et restauration de la tour du clocher et de son beffroi à hauteur de 615 015 € H.T. ; ces travaux devant être financés par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes le département à hauteur de 79% HT.



Travaux de restauration du tableau "La Résurrection de Lazare" :

Dans la suite de l'étude préalable à la restauration du retable de "La Résurrection de Lazare" et de l'arrêt des permis pris de restauration, il sera lancé au printemps une consultation en vue de retenir le groupement de restaurateurs qui opèreront les travaux.

Ces travaux seront menés dans les locaux du CICRP de Marseille qui a prévu d'accueillir l'œuvre jusqu'à l'été 2023.

La restauration de cette œuvre classée Monument Historique pourra prétendre à un taux de subvention global de 95% répartis entre l'Etat (50%), la Région (15%) et le département (30%). Une aide de 8 000 € sollicitée auprès de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art français dispensée dans le cadre de son dispositif "Le plus grand musée de France" pourrait venir financer le restant à charge de la commune lié au coût de l'étude préalable et de la restauration.

Travaux de restauration du mobilier de l'église Saint Maurice :



Sur proposition du Conservateur des Monuments Historiques du Puy-de-Dôme, la municipalité a également souhaité en fin d'année 2021 étudier la possibilité de restaurer le statuair de l'église Saint Maurice estimé du XVI^e siècle, soit la statue équestre de Saint Maurice et la statue de Saint Blaise "Evêque assis". Une consultation a été entreprise en vue d'envisager la restauration de ces deux statues qui serait financée à hauteur de 95% répartis entre l'Etat (50%), la Région (15%) et le département (30%).

Dans le courant de l'année 2022, la DRAC pourrait également proposer à la commune de retenir et financer la restauration du tabernacle dit "Tabernacle de la Reine Margot", daté 1620/1622, qui pourrait vraisemblablement avoir été commandé et réalisé en la mémoire de Marguerite de Valois.



REGENERATION DES FRENES DES REMPARTS

Les frênes sur le site des remparts présentent des signes de dépérissement plus ou moins prononcés : la chalarose du frêne est une maladie liée à un champignon venu d'Asie et qui est entré par le nord-est de la France dans les années 1990, et est arrivé en Auvergne ces dernières années et parasite aujourd'hui la plupart des frênes à toutes les altitudes de notre région. Cette maladie pénètre les jeunes rameaux par l'insertion des feuilles et provoque la nécrose des tissus. Elle provoque souvent la mort des arbres infectés. On peut voir aujourd'hui de gros frênes présentant des branches mortes sur la commune.



Plus inquiétant, la chalarose peut continuer d'envahir les frênes jusqu'à altérer leurs racines : le phénomène est d'autant plus dangereux qu'il se passe dans le sol et reste invisible jusqu'à la chute des arbres.

A cette maladie s'est ajouté le stress des sécheresses et canicules de ces dernières années, qui ont d'autant plus fragilisé ces arbres.

Le dépérissement des arbres est un phénomène complexe : une attaque par un champignon est en principe suivie d'attaque d'insectes sur les tissus abîmés. Ces

insectes peuvent être consommés par des oiseaux (souvent des pics) : en 2021, on constatait des branches mortes et des trous de pics sur une partie des arbres des remparts, qui pouvaient constituer un danger pour cet espace ouvert au public et sur lequel sont installés des jeux pour les enfants. On constate les mêmes phénomènes sur le versant nord de la butte, entre les remparts et la statue de la vierge.



Source : Ephytia (INRAE)



Après plusieurs visites de la commission environnement du Conseil municipal, il a été décidé de conserver le plus possible les arbres qui sont en bonne santé, et d'abattre puis remplacer ceux qui présentent un danger pour la population.

Les frênes seront progressivement remplacés par des essences d'arbres variées : cette variété permettra d'éviter un risque sanitaire sur l'ensemble des arbres du site en cas d'une autre attaque parasitaire. Elle donnera un aspect plus varié au site. Des essences a priori plus résistantes au climat futur ont été choisies : tilleul, chêne sessile, chêne pubescent, chêne rouge d'Amérique...

L'objectif est d'obtenir progressivement une double allée d'arbres de grand développement permettant d'accueillir le public varié qui fréquente le site.

Plantation d'arbres fruitiers au pied des remparts :

L'association des chemins d'Usson, grâce à l'action menée sur le verger conservatoire, a mis à disposition de la commune des arbres fruitiers. Certains seront plantés pour renouveler une partie de l'ancien verger au pied des remparts, d'autres seront plantés dans les espaces disponibles sur le site, sur des emplacements où ils ne couperont pas la perspective sur le paysage environnant. Par ailleurs, une réflexion est menée pour utiliser les arbres fruitiers produits sur le verger conservatoire en remplacement de fruitiers dépérissant (cerisiers notamment) le long des routes et chemins de la commune.



LA "MISSION HAIE"

La réflexion sur la conservation et le développement des haies sur la commune se poursuit.

Pour rappel, notre démarche s'appuie sur la "Mission Haie". Cette association a notamment été mandatée par le conseil départemental pour sensibiliser les Puydinois à l'intérêt des haies pour les habitants (paysage et biodiversité), les agriculteurs (brise-vent) et les communes (gestion de l'érosion des sols) sans oublier le rôle certain qu'elles jouent dans la lutte contre le changement climatique.

L'année 2021 a été rythmée par deux temps forts.



Tout d'abord, une réunion publique animée par un intervenant de la Mission Haie (Stéphane Hekimian) s'est tenue au printemps 2021. Une vingtaine de participants dont des agriculteurs exploitants des parcelles sur la commune ont assisté à une présentation extrêmement intéressante. Cela a été l'occasion de riches échanges sur l'intérêt des haies et de se projeter sur des objectifs potentiels.

Un peu plus tard dans l'année, début décembre, un atelier d'entretien des haies a été animé par la "Mission Haie". Une quinzaine de participants, en présence de Pascale Brun conseillère départementale, ont pu échanger avec Stéphane Hekimian. Sous forme d'une balade de 3 heures dans le village, les échanges ont porté sur le fonctionnement de l'écosystème constitué par la haie, les bonnes pratiques

de l'entretien d'une haie bocagère et les gestes à mettre en œuvre pour sa restauration. Pour l'occasion, des bénévoles des Chemins d'Usson ont pu profiter des conseils en vue de les mettre en pratique lors de leurs futurs travaux d'entretien des chemins.

Par ailleurs, durant cette année 2021, nous avons expérimenté une mise en œuvre nouvelle de la fauche de nos bords de route et talus sur la commune. Durant la période printanière et estivale, seuls les bords de route ont été fauchés. Les talus et fossés sont restés enherbés dans un but de biodiversité, de lutte contre l'érosion mais aussi d'économie... Cette expérience s'est révélée concluante à la vue de ces objectifs. Nous renouvelerons ainsi ce dispositif en 2022.

Pour 2022, les projets suivants sont envisagés :

- Dans le cadre de l'association des Chemins d'Usson, organisation d'une nouvelle initiation à l'entretien des haies avec cette fois-ci l'ambition de la mise en pratique avec les outils sur une haie existante !

- Dans le cadre de la commission environnement :

- Sur le territoire de la commune, identification des périmètres sensibles d'un point de vue de la continuité écologique et de l'érosion. Sur les parcelles communales concernées, définition de solutions via la création de haie ou la mise en place d'arbres fruitiers issus du verger conservatoire. Aussi les propriétaires adjacents seront contactés pour les inviter, s'ils le souhaitent, à intégrer la démarche sur leurs parcelles.

- Identification des chemins ruraux sur lesquels nous pourrions remplacer des arbres fruitiers morts ou dépérissant et planter de nouveaux arbres fruitiers. Ceux-ci seraient aussi issus du verger conservatoire.



TRANSITION ECOLOGIQUE :

Les communes s'engagent avec "Ma commune au naturel"

Usson, dans la catégorie "communes moins de 500 habitants", obtient le Prix départemental "Ma commune au naturel"

Mandaté par le Conseil national des villes et villages fleuris, le Conseil départemental, à travers la démarche "Ma commune au naturel", valorise et accompagne toutes les communes engagées dans des actions d'amélioration du cadre de vie intégrant des mesures en faveur du développement durable et de la qualité de l'espace public.

En 2021, **85 communes ont choisi de s'investir dans la démarche "Ma commune au naturel"**, un record par rapport aux éditions précédentes et s'engagent à proposer des actions en faveur de la transition écologique : limitation et valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau, réduction des consommations énergétiques, solutions alternatives aux produits phytosanitaires, protection de la biodiversité... En parallèle, le Département s'engage aux côtés des communes inscrites pour les conseiller, les accompagner et les former aux bonnes pratiques pour un embellissement cohérent, maîtrisé et durable.

Durant l'année, toutes ces communes ont reçu la visite d'un jury départemental composé d'un référent de la Mission tourisme et patrimoine mondial, de techniciens, de paysagistes, d'horticulteurs, de jardiniers et d'élus des communes accompagnés d'un agent technique. **A Usson, l'expertise a eu lieu les 25 juin et 9 septembre 2021.** L'évaluation, l'accompagnement et les conseils apportés par l'équipe de Ma commune au naturel et des professionnels d'espaces paysagers portent sur plusieurs critères comme le patrimoine végétal et le fleurissement, la gestion environnementale et la qualité de l'espace public, la pertinence des aménagements paysagers et de leur gestion ou encore l'animation et la promotion de la démarche vis-à-vis des habitants et des visiteurs.

Lors de la cérémonie de remise des prix le 8 décembre 2021, dans la salle de l'Affiche à Pérignat-lès-Sarliève, **37 communes ont été récompensées** en présence de Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental accompagné d'autres membres de l'exécutif local, Marie-Anne Marchis, Vice-présidente en charge du tourisme, Pierre Riol, Vice-président en charge de l'environnement, Jean-Philippe Perret, Vice-président en charge de la transition écologique et innovation territoriale, d'Eric Grenet, Maire de Pérignat-lès-Sarliève et Jean-François Demère, Président du jury.

Le palmarès : le palmarès général est subdivisé par catégorie, selon le nombre d'habitants de chaque commune en lice. Dans chaque catégorie, divers prix sont attribués : prix de première participation réussie, prix d'encouragement, coup de cœur du jury, prix spéciaux en faveur des ressources naturelles, en faveur du bien-vivre ensemble, en faveur de la biodiversité...

Pérignat-lès-Sarliève, est la grande gagnante de cette édition avec l'obtention du Prix départemental dans la 3ième catégorie (communes entre 1 000 et 2 999 habitants) et proposée par le jury pour candidater au label "Villes et Villages Fleuris" en 2022.

Dans la 1ère catégorie "communes moins de 500 habitants", le Prix départemental "Ma commune au naturel" est décerné à la commune d'Usson. Une belle reconnaissance pour nous tous!





LA COMMISSION A L'ACTION SOCIALE

La mission principale de la commission ouverte à l'action sociale est d'organiser les fêtes de fin d'année pour les enfants, les ados et les aînés de la commune, mais elle peut également intervenir sur les questions sociales comme lors de la crise sanitaire (distribution de masques, réalisation des courses...).

Elle est composée des membres suivants :

Président : Bertrand Livet, Maire d'Usson

Conseiller délégué : Gérard Vernet

Membres : Michelle Bernard-Manceau, Cécile Bossé, Gabrielle Eymaron, Béatrice Gillard, Gaëlle Grenier, Marie Guinel, Marie-Hélène Sauvadet.

Les enfants :

En raison de la crise sanitaire particulièrement préoccupante en fin d'année 2021, la prudence et la responsabilité ont amené les membres de la Commission à l'Action Sociale à l'unanimité, à reporter à plus tard l'après-midi festive prévue pour les enfants et leurs parents en vue de pouvoir se retrouver avec plus de plaisir dans une ambiance détendue et conviviale !

En attendant ce moment que nous espérons tous prochain, la Commission à l'Action Sociale encourage, comme chaque année, la lecture en offrant à chaque enfant d'Usson un livre à partager au sein de la famille : des histoires simples pour les tout-petits et puis des histoires, des documentaires dont la complexité augmente avec l'âge de l'enfant. Un choix opéré parmi une offre exubérante en matière de littérature jeunesse et les dernières tendances tout aussi abondantes.

Nous souhaitons que chaque enfant d'Usson ait apprécié les "chocolateries" de chez Rémy et aimé le livre commandé à la Librairie Lire et Ecrire. Un livre pour aider à grandir, éduquer le regard, enrichir l'imaginaire et contribuer au développement personnel et à l'ouverture aux autres.

Les adolescents :

21 adolescents jusqu'à 15 ans ont reçu un " chèque cadeau " d'une valeur de 15 € à utiliser dans les commerces ussois.

Les aînés :

Malgré une année 2021 bien compliquée, la commission a proposé deux possibilités aux aînés :

- se retrouver autour d'un repas à l'Auberge de Margot en respectant les contraintes sanitaires,
- ou opter pour un "chèque cadeau" à valoir à l'Auberge pour un repas à emporter.

24 aînés se sont ainsi retrouvés à l'auberge autour du menu proposé par Georges qui était le suivant :

- Terrine maison au cœur de foie gras, chutney de figues
- Aiguillettes de canard sauce myrtilles
- Fromage et café gourmand.



Nos aînés en maison de retraite ou en EHPAD n'ont pas été oubliés : une corbeille gourmande leur a été remise.

Tous les membres de la commission vous souhaitent, ainsi qu'à vos proches, une belle et bonne année 2022 ainsi que la santé.

Prenez soin de vous, restez vigilants et continuez à respecter les gestes barrières.



LA CARTE FREE PASS

La carte Free-Pass, gratuite pour les enfants de la commune, donne droit à des réductions et à de nombreux avantages chez certains commerçants d'Issoire et dans divers services municipaux et inter-communaux, ainsi qu'à 35 euros de chèques-cadeaux.

Pour l'obtenir, il suffit seulement d'avoir entre 11 et 20 ans et de présenter les pièces suivantes : une photo d'identité, une pièce d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe, facture de gaz ou d'électricité).

La carte est valable du 1er septembre au 31 août. 11 cartes ont été retirées pour la saison 2020/2021.

Les cartes sont à retirer à la Maison des Associations, 20 rue du Palais à Issoire le mercredi de 14h à 20h et le samedi de 9h à 12h.

Au mois d'août, les cartes peuvent être retirées à l'hôtel de ville 2 rue Eugène Gauttier du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30

Tél : 04 73 96 33 50

En savoir plus : <http://www.issuire.fr>

USSON SE SOUVIENT...

Les cérémonies de 8 mai et 11 novembre 2021 ont permis, malgré le contexte de crise sanitaire, la commémoration des armistices de 1918 et 1945. Si ce fût le moment de se souvenir des soldats morts pour la France durant ces deux conflits, ce fût également un moment de recueillement envers les soldats français décédés lors de l'année passée sur le continent africain, notamment au Mali. Loin de nous alors l'idée d'une nouvelle guerre aux portes de nos frontières...



HOMMAGE



Un dernier hommage à Patrick HARDY

Usson a perdu un visage familier ; la disparition de Patrick HARDY le 19 décembre 2021 a profondément attristé beaucoup d'habitants de la commune et toute l'équipe municipale qui s'associe à la peine de sa famille.

Patrick HARDY était arrivé à Usson en 1998 alors que la commune était à la recherche d'un ouvrier d'entretien. Employé d'abord comme CES puis en Emploi Consolidé, il était devenu, en 2004 agent communal titulaire. Jusqu'à sa retraite célébrée le 14 février 2011 avec les anciens et nouveaux conseillers municipaux - en particulier Gabriel Chanal qui l'a toujours accompagné-, Patrick a été la cheville ouvrière des espaces verts du village qu'il avait investi avec enthousiasme et talent. Chacun a pu apprécier son professionnalisme dans toutes les tâches d'entretien et d'aménagement,

notamment le chemin de la butte dont il était si fier, de valorisation du moindre coin de verdure et de fleurissement avec une organisation de son travail qu'il résumait en trois mots : "Autonomie, Attention et Confiance !"

Habitant au dessus de la Mairie et toujours de bon service, il a également su se mettre au service d'associations pour donner un coup de main en participant ici et là à l'installation de diverses manifestations, expositions...

Par ses quelques lignes, nous saluons sa compétence et son investissement au service des administrés Ussois, sa discrétion, ses qualités d'attention à autrui et sa bienveillance.



CONTRAT TERRITORIAL DES COUZES AU LIVRADOIS

Depuis 2018, l'Agglo Pays d'Issoire est porteuse de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle a mis en place des actions afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et élabore actuellement un contrat territorial qui a pour objectif de mettre en œuvre le volet gestion des milieux aquatiques.

Cadre général de la gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) instaure au sein de l'Union Européenne une obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. La transposition de cette directive s'organise principalement autour de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) qui constitue le texte central de la politique française de l'eau.

La mise en place de cette législation se fait à une échelle territoriale cohérente qui est à même de permettre de planifier la gestion de l'eau localement avec une portée juridique. Notre territoire est concerné par :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne (orientations fondamentales, programme de mesures) ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier Aval (programme d'aménagement et de gestion durable, règlement).

Le contrat territorial (CT) est un outil permettant de mettre en place, à une échelle locale, une programmation multithématique opérationnelle conforme aux objectifs du SDAGE et du SAGE ayant pour principal objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Le contexte local

Suite à la finalisation des contrats territoriaux "Eau-Mère et le ruisseau des Parcelles", "Couze Pavin", "Couze Chambon Amont" et "Lembronnet" portés par des EPCI, une volonté de poursuivre les actions à une échelle plus large et cohérente a été entreprise. Ainsi, l'Agglo Pays d'Issoire porte actuellement une élaboration de contrat territorial des Couzes au Livradois en partenariat avec les intercommunalités concernées et les partenaires techniques et financiers. La carte suivante présente le territoire d'élaboration du CT en fonction des intercommunalités.

Ce projet concerne les bassins versants de l'Eau-Mère, le ruisseau des Parcelles, le Cé, la Couze Chambon, la Couze Pavin, le ruisseau du Peix, le Lembronnet et la Couze d'Ardes et également les lacs de Bourdouze, de Montcineyre, des Bordes, Pavin et Chambon. Le territoire s'étend sur près de 1200 km² pour plus de 1200 km de cours d'eau. La carte ci-dessous présente les différentes masses d'eau concernées par ce projet.

L'état des lieux du SDAGE fait apparaître un état globalement dégradé puisque 69 % des masses d'eau cours d'eau présentent un état moins que bon. Dans l'objectif d'atteinte du bon état des milieux aquatiques, défini par la DCE, il semble donc pertinent de mettre en place un programma-



tion d'actions adaptée. Selon les risques identifiés de non atteintes du bon état comme la continuité écologique, les macros polluants et les nitrates, différentes pressions sur les milieux aquatiques doivent être étudiées et seront prises en compte dans le diagnostic : l'eau potable et l'assainissement, l'urbanisation, l'agriculture, l'industrie, les étangs, l'atteinte aux zones humides et les obstacles à l'écoulement.

L'élaboration est menée sur la période 2021-2023 et comprendra l'ensemble des volets suivants : cours d'eau, zones humides, agro-environnement, lacs, assainissement, ressource en eau et communication. Au cours de cette année 2021, les principales actions réalisées dans le cadre de ce projet ont été :

- la signature d'une convention de partenariat entre les intercommunalités concernées ;
- la validation de la méthode de diagnostic ;
- la réalisation d'une étude qualité des cours d'eau ;
- la mise en place de sondes de mesure de températures ;
- le début du diagnostic avec notamment la réalisation des relevés terrains cours d'eau sur les masses d'eau Cé, ruisseau de Peix et Ailloux.



Renseignements

Les animateurs techniques d'API se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions en tant qu'usagers et/ou riverains et répondre à vos questions concernant les milieux aquatiques :

- Aurélien GRANDPIERRE : 06 22 06 29 09, aurelien.grandpierre@capiissoire.fr
- Maxime TREBUCHON : 06 83 00 32 56, maxime.trebuchon@capiissoire.fr

Vous pouvez retrouver différents documents relatifs à la gestion des milieux aquatiques sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire, volet environnement : <https://www.capiissoire.fr/environnement/>





France services

**À CHAQUE SITUATION
INDIVIDUELLE,
DES RÉPONSES ADAPTÉES :**

- ➊ Je déclare mes revenus
- ➋ J'établis mon permis de conduire
- ➌ Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- ➍ Je cherche un emploi
- ➎ Je cherche à rembourser mes soins
- ➏ Je prépare ma retraite
- ➐ Je fais face à un litige ou un conflit
- ➑ J'attends un enfant
- ➒ J'établis mes papiers d'identité
- ➓ ...



Maison de Services
de Sauxillanges :
Tél. : 04.73.96.37.62
Mail : mds.sauxillanges@capissoire.fr

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



Les services proposés :

**UN AGENT
FRANCE SERVICES
POURRA :**

- ➊ vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions ;
- ➋ vous aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne) ;
- ➌ résoudre vos situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'utilisateur ;
- ➍ vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

BUREAU DE TOURISME D'USSON : un vrai casse-tête...

2020 et les premiers mois de l'année 2021 ont été un vrai casse-tête, en particulier pour le secteur du tourisme fortement impacté par l'épidémie du coronavirus et notre économie mise à mal par les confinements : fermetures des restaurants, des bars, des domaines skiables, des centres thermaux, des sites culturels, mais aussi l'arrêt d'activité du secteur événementiel et du tourisme d'affaires, des mesures sanitaires lourdes pour les hébergeurs et sites de loisirs et la chute de fréquentation des clientèles étrangères... de mi-mai à mi-juin, un retour à la "quasi normale" s'est progressivement dessiné mais l'été a été placé sous le sceau de l'imprévu.

Selon les premiers constats dressés pour l'activité touristique 2021 notamment en Auvergne-Rhône-Alpes (2ème région touristique de France), dans le Puy-de-Dôme, le Livradois... il semblerait que la saison 2021 ait été stable voire en hausse par rapport à l'été 2020 et par rapport aux attentes des professionnels compte-tenu du contexte, mais sans avoir rattrapé le niveau de 2019.



Malgré une météo capricieuse, le baromètre a plutôt été au beau fixe pour les professionnels du tourisme : dans le Puy-de-Dôme, 82% estiment leur activité bonne, voire très bonne.

Des baisses de fréquentation des Bureaux de tourisme : Usson, Issoire...

En considérant la fréquentation au Bureau de Tourisme d'Usson, le bilan 2021 montre une baisse de fréquentation, malgré le professionnalisme et l'obligeance de l'agent d'accueil API, Béatrice Flaudias que nous remercions vivement.

Après une ouverture éphémère le 1er avril, le Bureau de Tourisme d'Usson ainsi que ceux d'Issoire et Montpeyroux ont été contraints, sur décision administrative en lien avec le Covid, de refermer leurs portes jusqu'au 13 mai.

(Ré)Ouvert du 13 mai au 29 septembre 2021, le Bureau de Tourisme d'Usson a accueilli en 4,5 mois (contre 4 mois en 2020), **3185 personnes dont 1470 actes d'accueil.**

Evolution fréquentation sur les mois juin-juillet-août :

- **2021/2020** : -24.10% (juin +29,21% ; juillet -32,16% ; août -23,18%)
- **2021/2019** : -52.59% (juin -66,92% ; juillet -41,57% ; août -55,42%)

Ces chutes de fréquentation au comptoir impressionnantes ont été également observées dans d'autres bureaux de tourisme à l'exception de celui de Montpeyroux profitant encore certainement de la couverture médiatique de l'émission de Stéphane Bern "Le village préféré des français" dans laquelle le village avait été élu l'an passé au 8ème rang.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE



Inversement, l'église Saint Maurice retrouve sa fréquentation post-Covid avec quelques 8 498 visiteurs, soit une fréquentation équivalente aux années 2018 (8 530 visiteurs) et 2019 (8 466 visiteurs).

Aussi, il est possible que l'explication se trouve dans les mesures sanitaires liées au Covid : port du masque obligatoire, respect de la distanciation physique dans les espaces publics clos, instauration de jauge, passe-sanitaire obligatoire... Ces dispositifs contraignants ont certainement modifié le comportement des visiteurs, les amenant à s'organiser autrement pour obtenir des informations soit en s'ultra-connectant via internet et les nouvelles plates-formes touristiques, soit sur place déléguant un seul membre d'une famille ou d'un groupe au comptoir. A cela s'ajoute à Usson la fermeture de la scénographie à partir du 9 août avec l'instauration du passe-sanitaire entraînant un surplus de travail trop important pour l'agent d'accueil. Pour finir, les mauvaises conditions météorologiques ont peut-être aussi participé à l'affaiblissement de la fréquentation au comptoir.

Toujours plus de Français et de clientèle intra régionale à Usson

Cette saison 2021 a été caractérisée par une forte **fréquentation française à 95%** notamment des clientèles de proximité. Les **habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes** ont ainsi réalisé **36% de la fréquentation touristique dont 24% issus du Puy-de-Dôme**. L'origine géographique des visiteurs hors région est la suivante : 13% d'Ile de France, 5% Nouvelle Aquitaine, 5% Pays de la Loire, 5% Hauts de France, 4% Occitanie, 4% Bretagne, 4% Normandie, 4% PACA.

La clientèle internationale à 5% reste en repli. Les clientèles néerlandaises (1,6%), belges (1,2%), allemandes (0,6%), et suisses (0,4%) étaient les plus présentes cet été. Il est à noter une très forte baisse des clientèles britanniques (0,6%) habituellement très présentes à Usson et en Auvergne.

Typologie de la clientèle : 42% sont en duo/couple, 36% en famille, 8% individuel/seul, 12% entre groupe/entre amis.

Durée de séjour (sur API) : 42% sont de passage (sans nuitée), 29% en séjour semaine, 9% en court séjour, 4% une seule nuitée, 4% en séjour de plus de 8 nuits.

Centres d'intérêts du passage au comptoir du Bureau de Tourisme (un ou plusieurs par personne) :

- 87% le village (visite/découverte d'Usson)
- 37% les sites à visites
- 33% les animations
- 29% infos locales (infos pratiques et diverses : WC, parking, horaires, etc.)
- 20% les loisirs
- 14% la randonnée
- 7% le terroir

Les vacances des Français été 2021

Cette crise a révélé de nouveaux comportements et de nouvelles envies des visiteurs : se dépayser sans nécessairement partir loin, vivre des expériences authentiques et locales sans impact pour l'environnement, choisir ses modes de transport pour être cohérent avec ses valeurs, avec un renforcement du digital pour les achats et réservations en ligne, l'attrait des découvertes de proximité et la recherche de grands espaces. Tendances déjà existantes mais qui se sont accélérées sur la période 2020-2021.

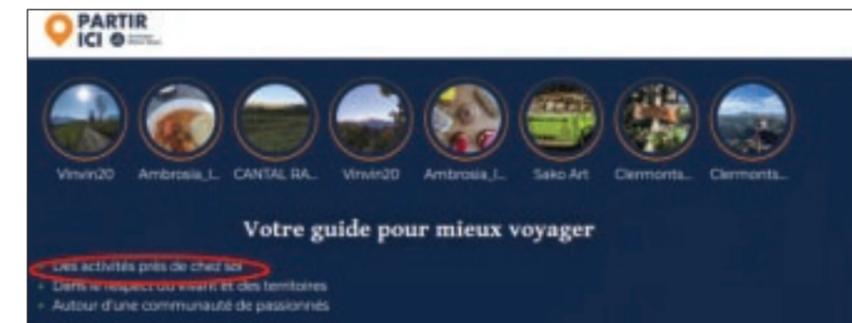
Cette crise a également démontré la capacité de résilience des acteurs du tourisme ainsi que la très grande réactivité des collectivités à formaliser des plans d'urgences. Initié en urgence en mai 2020 et poursuivi en 2021, le plan d'urgence s'est traduit par l'approfondissement des connaissances clientèles, le déploiement de formations à distance, le déploiement d'un nouveau volet d'actions vers la distribution et la stimulation des ventes, la mise en œuvre de plans de communication inédits tant destinés à la relance qu'à la transition vers de nouvelles voies pour le tourisme régional, attendues et plébiscitées par les clientèles.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE



Tourisme de proximité : un nouvel outil numérique pour s'informer - "Partir Ici"

Il y a mille et une façons de voyager : le nouveau guide en ligne pour mieux voyager près de chez soi "Partir-ici" en fait la démonstration. Cette web app, lancée le 18 octobre 2021 à l'occasion du Sommet du tourisme par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme en partenariat avec l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (ATES) propose plus de 2 000 activités authentiques et originales à découvrir dans la région : pleine nature, gastronomie, viticulture, thermalisme, bien-être, montagne, patrimoine...



Le guide est alimenté par les professionnels grâce aux 12 comités départementaux et offices de tourisme et les offres commentées par une communauté de passionnés, "les éclaireurs", qui partagent leurs expériences de voyages sous forme de stories, d'articles de blog ou de simples avis, sur un mode collaboratif. Pour être retenues, les offres touristiques doivent "être bienveillantes", satisfaire aux 15 exigences de l'ATES et répondre à trois séries de critères : contribution à l'économie locale, engagement sociétal et enjeu environnemental.

Pour l'internaute, son utilisation est simple : il suffit de taper dans la barre de recherche le nom de la destination cible et une liste d'activités, de lieux où se restaurer et l'agenda événementiel apparaît à l'écran.

Un concept intéressant et clair... Allez voir !



70 rendez-vous ont été programmés de juin à novembre 2021 sur 28 communes de l'API et 34 sites différents ont accueilli quelques 1 586 visiteurs.

Malgré l'impact du 3ème confinement et l'annulation ou report des rencontres, notamment les "printanières", et d'une ribambelle d'aléas météorologiques, les rendez-vous "patrimoine" organisés par le Pays d'Art et d'Histoire de l'Agglo Pays d'Issoire ont pu, à partir du 19 juin 2021, reprendre quasi normalement dans les conditions sanitaires identiques à celles mises en place au cours de l'été 2020. Tous ces rendez-vous ont été accessibles gratuitement sur réservation obligatoire via le site internet et le bureau de tourisme d'Issoire avec jauges adaptées à 25 personnes maximum sur les visites guidées.

Comme par le passé, le PAH a proposé à tous les habitants comme aux touristes de (re)partir à la découverte de sites emblématiques du patrimoine de notre territoire. Jusque-là, rien d'extraordinaire direz-vous ? C'est en effet sa mission...mais pour la saison 2021, l'équipe du PAH a concocté, en plus de son programme habituel constitué de Balades Nature, Visites-jeux familiales et Ateliers Jeune Public, Rendez-vous au sommet et églises perchée, Pauses patrimoine et Incontournables... une série de nouveautés comme autant de prétextes à vivre des expériences inédites comme par exemple les "Pierres sculptées" au Broc et "Décors végétaux et chevaleresques" à Saint Gervazy avec une initiation à la gravure et l'estampe avec A. Spérius, la Visite Guidée Dansée et Musicale à Champeix avec la Cie Jaïs et C. Guillot, la visite insolite à Nonette "Poème à danser Jardin" sous forme de balade douce et ludique pour les enfants de 18 mois à 6 ans avec la Cie Comme un pinson la balade "Contes du village perché" à Montpeyroux avec Julie Grimoire et C. Guillot, l'accueil des Sérénades de la Chaise-Dieu à Usson et au Vernet-Chaméane avec un quintet de cuivre.

A Usson, les actions d'animation du patrimoine du PAH ont réuni 225 personnes :

- Actions scolaires

Le 4 juin 2021, le Pays d'art et d'histoire a proposé une visite thématique d'Usson : "La ville, le village et ses habitants au Moyen-Age" aux 24 élèves de CE2/CM1 de l'école du Breuil-sur-Couze.

Ce rendez-vous d'immersion dans le patrimoine faisait suite à une première séance en classe. L'animation scolaire prenait la forme d'un rallye-photo permettant d'enquêter sur les vestiges de l'époque médiévale et les personnages historiques qui ont marqué le site d'Usson et l'histoire de France.

- Saison 2021 Pays d'art et d'histoire grand public

Le 29 juin : accueil d'un groupe de 25 personnes, membres d'associations représentantes du Pays d'art et d'histoire "Beaujolais Pierres dorées" (journée complète sur le territoire où l'équipe du PAH les a accueillis à Issoire, Villeneuve et Usson, avec déjeuner à l'auberge de la Reine Margot).

Le 19 juillet et 9 août à 17h : visites "Trésors d'histoire" avec O. Jeanjacques (25p.) et C. Guillot (22p.).

Le 24 juillet à 14h30 : visite de l'église Saint Maurice dans le cadre des "Trac'narts" avec O. Jeanjacques (17p.).

Le 20 août à 11h : sérénade de la Chaise-Dieu avec un quintet de cuivre "Quintegr'al" sur l'esplanade des Remparts, précédée d'une visite de l'église (50p.) - co-organisation Mairie, API, PAH et Festival de la Chaise-Dieu.

Le 6 novembre à 15h et 15h30 : visites de l'église Saint Maurice avec M. Bayol (50p.) suivies d'une conférence à 16h30 organisée par l'association des Amis de l'Église Saint Maurice "Marguerite ou les tristesses de l'histoire" par A. de Araujo-Rousset.



Focus sur quelques actions du Pays d'Art et d'Histoire de l'API en cours 2021-2022 :

- Programme de rendez-vous 2022

- Conception et programmation d'un parcours artistique

- Publication de documents de découverte :

La collection des documents de la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire sera complétée de plusieurs brochures mises à disposition des publics pour une découverte autonome des villages, édifices et objets de patrimoine. Leur vocation est de faciliter la découverte touristique (documents "Parcours" Usson (réédité à 10 000 exemplaires), Montpeyroux, Issoire) mais aussi d'apporter des éclairages plus détaillés aux habitants (documents "Focus") ou encore de valoriser des axes de sensibilisation ou de restauration. En lien avec la programmation annuelle et l'inventaire du patrimoine, 4 documents pourront ainsi être élaborés et diffusés à partir des points d'information touristiques et culturels d'API ou mis en ligne. A paraître : "Parcours" Champeix, "Parcours" Nonette, "Parcours" Saint Austremoine et "Parcours" Eglises et chapelles perchées.

- Actions éducatives

- Rencontres acteurs du patrimoine :

Dans le cadre de la renégociation de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire et de la mise en œuvre du projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), des rencontres et des rendez-vous thématiques s'adresseront plus particulièrement aux acteurs et aux partenaires de la valorisation et de la médiation du patrimoine sur le PAH.

ORGANISMES REPRESENTATIONS



PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est au service du territoire.



Voici quelques exemples d'actions en cours ou achevées en 2021.

Auprès de nos arbres...

Dès 1985, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez a initié, en partenariat avec l'Éducation Nationale, de nombreux projets fédérateurs pour les jeunes de son territoire. Depuis la rentrée 2021, il se mobilise pour 4 années autour du thème de la Forêt et de l'Arbre pour sensibiliser les enfants, les enseignants et les habitants aux enjeux qui leur sont liés, dans le cadre du nouveau projet fédérateur intitulé "Auprès de nos arbres en Livradois-Forez". De la maternelle au lycée, sur le temps scolaire ou au centre de loisirs, les thématiques liées aux arbres et à la forêt sont innombrables. Les découvertes peuvent être scientifiques, artistiques, historiques... et permettront aux jeunes de mieux comprendre les enjeux liés aux forêts sur leur territoire. Pour cette année scolaire 2021-22 : 35 classes participent au projet "Auprès de nos arbres...".

Rencontres professionnelles de l'alimentation de proximité

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez organise régulièrement des rencontres professionnelles de l'alimentation de proximité entre producteurs, commerçants et restaurateurs du Livradois-Forez. Faciliter l'accès aux produits locaux et de qualité pour tous passe d'abord par le développement de circuits de distribution locaux. Des travaux menés ces dernières années ont montré que les professionnels du territoire peinent à identifier l'offre et la demande locale en matière de produits locaux. Ces rencontres s'adressent aux professionnels :

- commerçant(e)s qui recherchent des produits locaux à mettre en rayon,
- restaurateurs, restauratrices qui souhaitent proposer des produits de qualité à leur carte,
- producteurs, productrices qui veulent trouver des professionnels(elles) proches de chez eux pour valoriser leurs produits ou simplement curieux de mieux identifier les besoins des professionnels près de chez eux.

Tous sont invités à venir discuter avec leurs pairs et avec le Parc !

La Charte du Parc Livradois-Forez entre en révision en vue d'un nouveau projet de territoire

La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez qui arrive à son terme en juillet 2026 entre en révision. Le périmètre d'étude pour l'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez couvre 353 000 hectares pour 113 000 habitants et comprend 191 communes : 133 communes du Puy-de-Dôme, 44 de la Haute-Loire, 12 de la Loire, 2 de l'Allier. La démarche d'élaboration de la Charte 2026-2041 s'inscrit dans un processus réglementaire fixé par le Code de l'environnement et dans une démarche de projet collaborative et participative associant les collectivités locales, les partenaires institutionnels, les représentants des acteurs socio-économiques, les associations et les habitants. Ce travail a été engagé en fin d'année 2021 pour une durée de quatre à cinq ans. Comme les précédentes, la future Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez définira les orientations de préservation des patrimoines naturels culturels et des paysages, de mise en valeur et de développement économique du territoire, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle constituera un projet de territoire sur lesquels s'engageront les communes, les intercommunalités, les Départements, la Région, l'État et différents partenaires. La Charte permettra ainsi d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités locales et partenaires. Sa validation permettra de reconduire le classement "Parc naturel régional" du Livradois-Forez pour 15 nouvelles années.

Contacts

Courriel : info@parc-livradois-forez.org
Site Internet : www.parc-livradois-forez.org

ORGANISMES REPRESENTATIONS



C'EST LE PRINTEMPS QUI ARRIVE AUX PORTES DU LIVRADOIS, un moment important dans le cycle de vie de la faune et la flore. À toutes les échelles, il est possible d'initier des projets pour, par exemple, offrir des endroits de nidification aux oiseaux ou de la nourriture aux insectes pollinisateurs. C'est dans cette optique que notre commune/communautés de communes s'est engagée dans la démarche « Place à la biodiversité sur mon territoire! ». Initiée par le syndicat mixte du Parc naturel régional du Livradois-Forez, pour les communes du Parc elle vise à favoriser les projets en faveur de la biodiversité.

Le saviez-vous ?

La beauté des paysages et la biodiversité du Livradois-Forez sont des caractéristiques qui lui ont valu le classement en parc naturel régional. Au-delà du cadre préservé qu'elle nous offre, cette nature contribue à un équilibre et à la construction d'une société durable, par exemple la protection du vent grâce à une haie ou encore, la régulation des populations de moustiques par les chauve-souris.

Préserver cette richesse et son équilibre, c'est donc participer au maintien de notre qualité de vie.

Les projets soutenus par le Syndicat mixte du Parc ont également pour objectifs de favoriser les espaces d'échange et de rencontres pour les habitant·es (jardins partagés, chantiers participatifs, etc.).

Vous aussi, vous souhaitez vous impliquer dans ces projets ? Contactez Mr/Mme ... !

Plus d'informations sur le Parc ?
parc-livradois-forez.org



Focus sur les actions menées

Les questions auxquelles vous pouvez répondre pour écrire votre texte :

- pourquoi la commune/communauté de communes a choisi de participer à cette démarche ?
- quels sont les projets qui ont été initiés/menés à terme en faveur de la biodiversité sur la commune ? (ex. : un verger communal, la plantation d'une haie le long d'un chemin communal...)
- quand ont-ils été initiés ? Sont-ils finis ? Quand est-ce qu'est prévu la fin du projet ?
- quels sont/étaient les attendus ? (ex. : proposer aux habitants des arbres fruitiers dont ils peuvent disposer s'ils les entretiennent, mettre à disposition des oiseaux des arbres dans lesquels faire leur nid...)
- qui a initié le projet ? (ex. : l'association du verger communal est venu démarcher la mairie pour l'aider dans la plantation d'arbres, le conseil municipal à proposer à l'école primaire de choisir l'endroit pour la future mare et un chantier participatif a été organisé pour la réaliser...)
- comment les habitants sont/ont été impliqués ? (ex. : session de plantation des arbres, entretien de la haie...)
- qu'est-ce que ça change sur la commune/communauté de communes (pour la biodiversité et pour les habitants) ? (ex. : du lien social entre les gens, plus d'oiseaux sur la commune...)

Environ 1 500 caractères espaces compris



ORGANISMES REPRESENTATIONS



Pour toutes vos questions juridiques ou techniques sur le logement :

Acheter, vendre ou louer un logement, investir dans l'immobilier, réaliser des travaux, connaître les normes ou la qualité du bâti, gérer un logement en copropriété ...

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des permanences sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org



ORGANISMES REPRESENTATIONS

ADMR SAUXILLANGES – LE VERNET

Depuis 2020, l'ADMR Sauxillanges s'est élargie ; c'est à présent l'ADMR Sauxillanges-Le Vernet qui groupe 24 communes.

L'ADMR – Aide à Domicile en Milieu Rural – propose divers services à la personne qui cherche de l'aide au quotidien (exemples : retour d'hospitalisation, perte d'autonomie, garde d'enfants, confection de repas, entretien du linge, travaux ménagers, etc...)

Il n'y a pas de condition d'âge pour être bénéficiaire d'une aide à domicile.



STRUCTURE : L'ADMR est une association dont les bénéficiaires sont adhérents.

L'association compte actuellement 163 bénéficiaires, 33 intervenants salariés et 2 personnels administratifs (dont un temps partiel).

FINANCEMENT : Différents organismes concourent à la prise en charge des services d'aide à la personne proposés par l'ADMR : le Conseil Départemental, les caisses de retraite, la CAF, les complémentaires santé, les communes...

TARIFS : Les tarifs 2022 ont été réévalués pour prendre en compte l'augmentation de salaire des intervenants (depuis octobre 2021). En gestion directe (sans prise en charge), le tarif horaire s'établit à 24,20 euros en semaine et 32 euros les dimanches et jours fériés. Les paiements effectués par les bénéficiaires des services de l'ADMR, font l'objet d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% des sommes engagées dans l'année.

CONTACTS :

Secrétariat de l'association - Mairie de Sauxillanges, 2 place Saint Martin. Madame Cendrine Fournet, secrétaire - Tél. : 04 73 96 87 96.

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
mercredi de 8h30 à 12h – fermeture le samedi.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63

Le SIEG devient "Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme" (TE63), acteur public de l'énergie et du réseau d'électricité dans le département.

TE63, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, TE63 représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédé à EDF et ENEDIS.

Le syndicat intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également pour les collectivités tout ce qui concerne les travaux sur les réseaux (extension, raccordements, dissimulation...), l'éclairage public (éclairage LED, mise en lumière des bâtiments...), mais aussi, bientôt, les projets tournés vers la transition énergétique (mobilité durable, photovoltaïque, éolien, méthanisation...).

Le développement et la qualité du réseau ainsi que l'adaptabilité aux productions d'énergies renouvelables sont, pour TE63, des éléments indispensables au développement économique et stratégique de notre territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme est propriétaire des réseaux public d'électricité basse et moyenne tension du département.

- Créé en 1947 sous le nom de SIEG
- Objectif : Rassembler les collectivités locales
- Intervient pour le compte des communes

Missions	Chiffres-Clés
Construction de réseaux	19 408 km de réseaux basse et moyenne tension
Éclairage Public	436 361 usagers
Concession Contrat autorisant CREDES à exploiter le réseau électrique	1 300 chantiers par an
Transition Énergétique	30 M€ investis sur les réseaux

Au service du territoire

ORGANISMES REPRESENTATIONS



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise

I - PRESENTATION DU SME :

- ✓ **Les missions et compétences du SME** Regroupant aujourd'hui **111 communes**, le SME est une collectivité territoriale, organisée en comité syndical, structurée par un bureau de 19 membres élus par le comité syndical, et dirigée par un Président et des Vice-présidents. Cette collectivité exerce des missions obligatoires et des missions optionnelles :
- ✓ **Ses missions et compétences obligatoires :**
 - - Assurer la distribution de l'eau potable aux 118 500 habitants de l'ensemble du syndicat.
 - - Garantir la qualité et la quantité de l'eau distribuée.
 - - Participer au développement et à l'aménagement du territoire (prise en charge des infrastructures nécessaires à la distribution, des travaux de renforcements et de rénovation de réseaux...).
- ✓ **Ses missions et compétences optionnelles :**
 - - Assurer ponctuellement pour les collectivités adhérentes qui le souhaitent des prestations de services en matière d'assainissement collectif (réalisation d'études, plan de zonage, schéma directeur, diagnostics de réseaux, suivi des travaux).
 - - Réaliser, dans le cadre de la loi sur l'eau, le contrôle des dispositifs d'assainissement non Collectifs - SPANC - et mettre en place un contrôle périodique des installations.
- ✓ **Une représentativité particulière**
 - En date du 30 septembre 2021, le comité syndical du SME de la Région d'ISSOIRE a délibéré sur l'extension de son périmètre.
 - En effet, 8 communes de l'Agglo Pays d'Issoire ont intégré le SME pour la compétence obligatoire Eau. Il s'agit des communes de Issoire, Nonette-Orsonnette (pour la partie Nonette), Saint Germain Lembron, Grandeyrolles, Chassagne, Roche-Charles-La Meyrand, Saint Alyre-Es-Montagne et Dauzat sur Vodable. Ce nouveau périmètre proposé par API est assez hétérogène avec des communes très rurales qui pour certaines ne disposaient pas de service eau potable en conformité avec les exigences réglementaires actuelles, et d'autres plus urbaines avec une situation conforme et maîtrisée.
 - Une des originalités concernant la représentativité est de ne pas avoir retenu le principe de la proportionnalité. En effet, chaque commune membre dispose d'un délégué Titulaire et d'un délégué Suppléant, ce qui donne à toutes les collectivités, mêmes les plus petites, la même représentativité et le même poids politique.
- ✓ **Les chiffres clé du Syndicat**
 - 111 communes au 1^{er} janvier 2022
 - - 55 955 abonnés au 1^{er} janvier 2022
 - 118 500 habitants desservis au 1^{er} janvier 2022
 - 187 réservoirs et 122 captages
 - 2 097 Km de réseau de distribution d'eau potable
 - Moyenne du rendement de réseau : 74,88% en 2020

II - COMMUNE D'USSON :

USSON fait partie des communes de la ligne Sud du Syndicat. Elle est alimentée en eau potable par les captages de Montcineyre, Gardette, Jeansenet, Anglard, Pipet soit environ 20 ouvrages différents situés sur la commune de COMPAINS. De plus, en secours, le Lac de Montcineyre (propriété du SME) peut être sollicité. L'eau prélevée sur les hauteurs de COMPAINS, transite ensuite via le réservoir du Pic d'Ysson, puis le passage sous la rivière Allier jusqu'au réservoir du bourg d'USSON (150 m3) avant de distribuer la majeure partie des abonnés de la Commune.

III - POINT SUR LES TRAVAUX :

Le renforcement et le renouvellement du réseau au village de COMMANDAIRE pourraient être réalisés en coordination avec les travaux de voirie de la commune pour 2022.

De plus, la possibilité de reprise du secteur des Granges Mathussières est également en cours de réflexion.

ORGANISMES REPRESENTATIONS



TOUS acteurs au quotidien de la transition écologique !



EXTENSION des CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} MAI 2021, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prend en charge TOUS NOS EMBALLAGES sans exception dans nos bacs de tri.

Jusqu'alors, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées seulement aux bouteilles et flacons. Dorénavant, plus de question à se poser, les emballages tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice ou encore le pot de yaourt sont à déposer dans nos bacs de tri ! Cette extension des consignes de tri a pour but de simplifier le geste de tri sur l'ensemble du territoire français, de réduire le volume de nos bacs gris et la quantité de déchets incinérés, mais aussi de limiter l'impact de notre consommation sur la planète.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU :

POTS, BOUTEILLES, MARGARINES, SACS ET FILMS PLASTIQUES, DÉCHETS ALIMENTAIRES, SOUPES, CAPSULES, SOUVENIRS, BLISTERS MÉDICAMENTS...

TOUJOURS :

CARTONS, ENVELOPPES, LIVRES, CATALOGUES, JOURNAUX, PUBLIQUES, SACS EN PAPIER, CARTONNETTES, BRIOLES, BOUTES, FLASKES, VIALS, MULTIDOSES, TUBES, BOUTES, CONDENSEES, AÉROSOLES, CIGARETTES

Votre bac de tri est trop petit ?

Avec l'extension des consignes de tri, la capacité de vos bacs n'est peut-être plus adaptée à votre consommation. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92 afin de réadapter leurs contenances.

Des FRÉQUENCES DE COLLECTE adaptées à L'UTILISATION RÉELLE DU SERVICE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit de maîtriser la facture déchets auprès des ménages et de limiter l'impact écologique tout en préservant la qualité du service. De ce fait, la collectivité poursuivra en 2022 l'optimisation de ses circuits de collecte. Certaines communes verront à leur tour, leur fréquence de collecte (en ordures ménagères) passer à une seule tournée hebdomadaire.

La COLLECTE DU VERRE en régie !

Afin d'optimiser les performances liées à la collecte du verre, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prendra ce service en régie à compter du 1^{er} janvier 2022.

De nombreuses colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble des communes de la collectivité. Toujours soucieux d'améliorer son service de proximité, la densification du maillage du territoire se poursuit. Ainsi, 9 colonnes ont été ajoutées au cours de l'année.

Il est également possible pour les usagers de déposer le verre en déchèterie.

Vous pouvez connaître l'emplacement des colonnes à verre sur votre commune en consultant le site internet de la collectivité : www.sictom-issuire-brioude.com



Nous sommes sur Facebook... !

Afin de vous apporter un service toujours plus performant, nous avons tenu à compléter nos canaux de communication par une page Facebook. Suivez notre fil d'actualité : articles, événements, informations et anecdotes. Cette page vous propose une communication plus spontanée et variée. ABONNEZ-VOUS en UN CLIC, partagez, likez et commentez !

Et YouTube !

Découvrez sur notre chaîne plusieurs vidéos liées à l'activité du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (tutos compostage, fabrication d'objets...)

Ordures ménagères

64 tonnes collectées/an

Collecte sélective

16 tonnes collectées/an

Verre

9 tonnes collectées/an

Compostage

11 tonnes évitées/an grâce au compostage

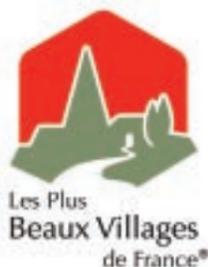
A noter : sur la commune d'Usson, vous bénéficiez d'un composteur gratuit par foyer, le reste à charge de 15 ou 20 € étant financé directement par la commune auprès du SICTOM Issoire-Brioude.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet www.sictom-issuire-brioude.com

ORGANISMES REPRESENTATIONS

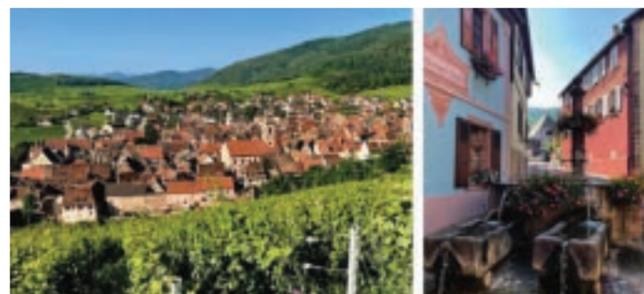


LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE



Assemblée générale de l'association :

Du 7 au 10 octobre derniers, après une année de nouveau perturbée par la situation sanitaire, Les Plus Beaux Villages de France ont enfin pu se retrouver à Hunawihr et Riquewihr (Haut-Rhin) pour trois journées de travail aussi studieuses que conviviales.



Une fois encore, la situation sanitaire a contraint l'association à adapter son calendrier de réunions et c'est ainsi que, de façon inédite, **Commissions Notoriété et Développement et Assemblée Générale** ont été réunies en un grand rendez-vous en Alsace. Un défi brillamment relevé par les communes de Hunawihr et de Riquewihr dont la parfaite organisation des réunions et la chaleur de l'accueil ont été unanimement saluées. Au total, **105 villages étaient présents ou représentés** sur 164 et, parmi eux, les élus des nouveaux villages classés en 2021. Assurant la transition entre les différentes réunions d'instance, un **atelier technique sur le thème du stationnement** a rassemblé une centaine de personnes. Au-delà du **bilan d'activité** de l'association pour la période 2020-2021, ces trois journées d'échanges en Alsace ont également été l'occasion d'évoquer l'avenir du réseau et ses priorités pour la mandature en cours à la veille de son **40ème anniversaire en 2022**.

Cinq nouveaux villages, une promotion numérique en plein essor, des destinations plébiscitées : un début de mandature prometteur.

En ce début de mandature perturbé par la pandémie, un certain nombre d'indicateurs donnent toutefois à l'association des raisons de se réjouir et d'envisager un avenir prometteur. Ainsi, après une "année blanche" au cours de laquelle la situation sanitaire ne lui avait pas permis de se réunir, la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France a pu reprendre, en 2021, le traitement des candidatures et l'**attribution du label**. Outre la réintégration de **Cordes-sur-Ciel** (Tarn) au sein du réseau, l'instance s'est prononcée en faveur des classements de **Tournon-d'Agenais** (Lot-et-Garonne), **Châtillon-en-Diois** (Drôme), **Polignac** (Haute-Loire) et **Le Malzieu-Ville** (Lozère). Du côté de la notoriété, les voyants semblent également au vert, en particulier sur le volet numérique : près d'**1,4 million de visiteurs sur son site Internet en 2020** et déjà plus d'**1,6 million en 2021**, une communauté de près de **100 000 abonnés sur l'ensemble de ses comptes sociaux** et des taux d'engagement supérieurs aux moyennes observées dans le secteur du tourisme... Des chiffres en constante progression qui font écho à ceux de la **fréquentation dans les villages**. Les différentes enquêtes menées en 2020 aussi bien par l'association que par des organismes nationaux confirment globalement une **activité souvent plus soutenue que les années précédant la pandémie pour la période estivale**.

Un cap pour la mandature

Parmi les sujets évoqués au cours des commissions, les **axes de travail prioritaires** pour la mandature en cours : dans un contexte en pleine évolution (intérêt accru pour le patrimoine, valorisation de la ruralité, place du numérique dans l'activité touristique / économique...), un premier travail d'enquête auprès des instances de l'association a permis de dégager certaines priorités. **Assurer une meilleure représentativité du label** sur l'ensemble du territoire, **renforcer la dynamique de réseau** en interne (villages, collectivités...) comme en externe (institutions nationales) et **développer la communication numérique** figurent ainsi au premier rang des préoccupations.



ANIMATIONS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE



LA SAISON ARTISTIQUE 2021

Une "galerie de poche" : le repère de la salamandre, catalyseur de créativité

Depuis sa création, la salle d'expositions "le repaire de la salamandre" partagée avec le bureau de tourisme et la scénographie demeure un petit lieu d'exploration artistique et de convivialité, mêlant les genres, les cultures et les publics, laissant la part belle à la créativité, à l'invention... Au fil des précédentes saisons artistiques placées sous la responsabilité de Marie-Hélène Sauvadet, adjointe en charge de l'action culturelle, chacun a pu y humer l'air du temps et y découvrir des artistes de talent connus ou émergents.

L'édition 2021 a une nouvelle fois tiré son épingle du jeu

Alors que beaucoup de manifestations artistiques d'envergure ont été annulées ou reportées en 2022 suite à la fermeture de tous les lieux culturels, puis à l'impossibilité de mettre en place ou faire respecter des protocoles sanitaires de plus en plus stricts, la saison artistique d'Usson a pu néanmoins se dérouler dans ce contexte d'incertitudes, mais non sans retard.

Même si la première exposition prévue en avril a été une seconde fois reportée et la deuxième exposition amputée de 15 jours, l'ouverture au public de l'exposition de Christophe Desrayaud a pu se faire le 13 mai. Sur le reste de la saison estivale, le calendrier n'a pas été bousculé malgré les inquiétudes, les choix difficiles à faire (fermeture de la scénographie à partir d'août) engendrés par les règles sanitaires de plus en plus strictes et contraignantes, notamment avec l'obligation du passe-sanitaire à partir du 9 août pour accéder aux lieux publics clos. Même si la mesure a été, dans l'ensemble, bien comprise, elle a eu un impact négatif important (-50% env.) sur la fréquentation de la dernière exposition d'août-septembre (973 visiteurs).



Coup de projecteur sur les artistes 2021

Jouant le rôle du passeur entre les œuvres et les observateurs (env. 2140 visiteurs), le "repaire de la salamandre" a accueilli :

- Du jeudi 13 mai au dimanche 4 juillet, les Peintures "aquatiques" de Christophe DESRAYAUD (351 visiteurs) et la venue insolite d'une vraie sirène,
- Du mardi 06 juillet 2021 au dimanche 08 août 2021, les "Boîtes à rêves" de Béatrice BEGON, les Collages d'Hélène FAUGERAS MORIN et les Sculptures en métal de Pierre BERGER (815 visiteurs),
- Du mardi 10 août 2021 au dimanche 26 septembre 2021, les Dessins de Marie LIENHARD et les Encres, les Créations textiles et Sculptures en céramique de Rosie AMBROISIE.

Un grand et chaleureux MERCI aux artistes pour leur si précieuse collaboration et un SOUHAIT pour l'édition 2022 : Plus de sérénité et encore de belles surprises.



COMITE D'ANIMATION

2021 a été une année sans "Médiévales" bien que la Compagnie "Les Archiers dau Bayle" ait organisé les 5 et 6 juin 2021 son tournoi d'archerie en mode "CONFINE", qui était réservé aux seuls archers en compétition, sans populasse, ni troubadour. 68 archers venus des 4 coins de la France étaient au rendez-vous pour participer au tournoi avec leur gaité et bonne humeur habituelle.



Nous avons pu quand même proposer au public, le 24 juillet, dans le cadre des préalables du TRAC de l'été 2021 (rendez-vous régulier dit "TRACN'ARTS", dans chaque village adhérent à l'association "La Fée des ACTS" organisatrice du festival du TRAC sur Sauxillanges), les animations suivantes :

- Une très belle balade contée et réalisée par Brigitte MAURICE dans Usson sur le thème de l'arrivée de la Reine "Margot" en Auvergne et sa vie dans notre beau village. Nous remercions très sincèrement M. et Mme BOYER pour nous avoir donné l'accès à leur propriété pour achever cette marche au travers du temps.



- Une visite guidée par le Pays d'Art et d'Histoire de l'API.

- Un spectacle "Pédago-tordu et participatif" présenté par Gaspar LEVENTRE de la compagnie H. Ce dernier étant jongleur, comédien, équilibriste, échassier et surtout maître conférencier, a bien fait rire petits et grands.

Ces spectacles étaient financés par l'Association de la Fée des ACTS et la Municipalité d'Usson.

La journée s'est terminée dans la bonne humeur en réunissant les bénévoles présents pour un moment de convivialité, il fallait bien finir le fût de bière...



Confection de crêpes par nos bénévoles lors des TRACN'ARTS.

Assemblée Générale 2021

Notre Assemblée générale a eu lieu le 15 octobre 2021 et compte tenu de la situation sanitaire cette année, nous n'avons pas pu réunir comme les années précédentes l'ensemble des bénévoles pour boire le verre de l'amitié afin de les remercier. Mais rassurez-vous, ce n'est que partie remise...

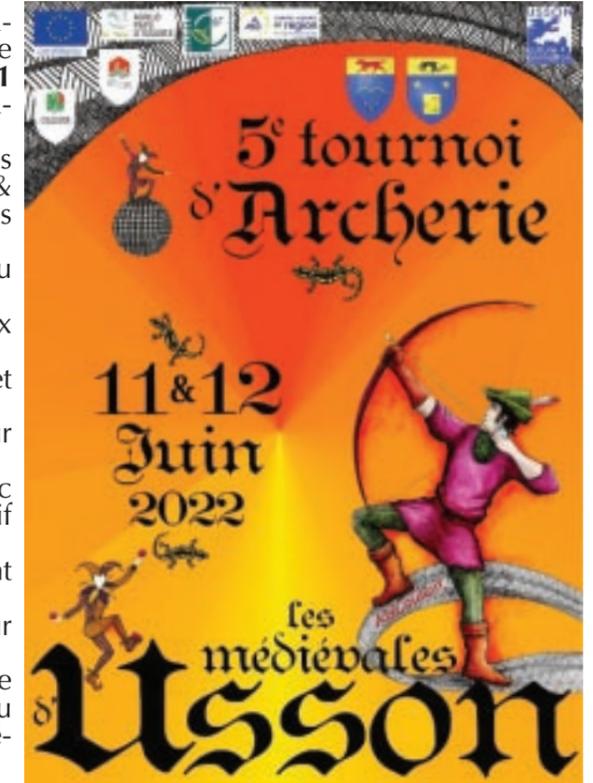


Nos Projets pour 2022

1- Le TOURNOI D'ARCHERIE MEDIEVALE

Nous espérons vivement, après deux années d'annulations du Tournoi d'Archerie Médiévale, relancer et faire de cet événement un week-end de haute qualité les **11 et 12 juin 2022** en proposant le tournoi avec les animations suivantes :

- La compagnie "Arcadia" composée de 6 saltimbanques déambulera parmi les visiteurs en réalisant des danses & des jongleries. Elle interprétera également des farces originales adaptées à tous les publics sur tréteaux.
- De la musique médiévale par le groupe reconnu "Les Pescaluna".
- Les Battle Of Colors 43 initieront le jeune public aux différents combats d'épée et d'archerie
- La troupe "Entre Chien et Jeu" permettra aux petits et grands de s'amuser avec des jeux médiévaux en bois.
- Une initiation au tir à l'arc médiéval se déroulera sur les deux jours de cette édition,
- Une mini ferme sera installée à l'entrée du site avec cette année l'arrivée de vaches salers, chèvres du Massif Central, brebis bizets, etc.
- Un marché médiéval avec des exposants sera présent sur le site
- Ferdinand VIEILLARD installera sa forge de Balhur pour initier les petits et les plus grands à ce métier d'antan.
- Un repas musical sous tente sera proposé au public le samedi soir **sur réservation** suivi d'un spectacle de feu sur musique live et un tir de nuit par les archers (n'hésitez pas à réserver).



Si cette manifestation contribue à la notoriété de notre village, elle est surtout une opportunité de rassembler les "Ussonnaises & Ussonnais" autour d'un projet commun qui se réalise dans la convivialité, l'enthousiasme et la dynamique forgée depuis le début de cet événement.

Nous restons plus que jamais motivés et **comptons sur vous tous** pour nous aider à accueillir dans la joie et la bonne humeur "les visiteurs", les Archers, les troubadours et les saltimbanques de la prochaine édition. Aussi n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles que nous sommes. Un dépliant vous sera remis dans votre boîte aux lettres courant mars.

2- Journée TRACN'ARTS

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association "La Fée des ACTS" dont le Comité d'Animation est adhérent, nous avons fixé au **30 Juillet 2022**, la journée des TRACN'ART sur Usson.

Le programme n'est pas encore figé à ce jour mais nous ne manquerons pas de vous le communiquer ultérieurement.

Nous souhaitons que cette nouvelle année vous apporte santé et bonheur. Puisse 2022 être une année de renaissance après ces deux années difficiles.

Le Comité d'Animation.





SAGA LIVRADOIS : de retour à Usson en 2021

L'association Saga Livradois (Supers Animations Gérées par des Artistes en Livradois) s'est créée afin de maintenir et promouvoir des activités artistiques et culturelles sur le territoire du Livradois. En effet, ces deux dernières années ont été compliquées pour une majorité d'entre nous et particulièrement pour les acteurs de la Culture, considérés comme non essentiels. Les musiciens sans dates de concert, les artistes et artisans privés de marchés et d'expositions et des citoyens sans activités culturelles... Saga Livradois a donc voulu créer des vrais lieux de vie où tout le monde pouvait partager la joie dans une ambiance conviviale et festive !

Dès 2020, la municipalité d'Usson a soutenu et encouragé notre initiative et a autorisé l'association à (ré)investir l'esplanade des remparts pour organiser des marchés d'arts, musicaux et gourmands en 2021.

Nos manifestations ont commencé les 25 et 26 juin avec la deuxième édition du "Marché des Remp'Arts" avec une vingtaine de participants, des animations pour les enfants (ateliers 'art and craft : taille de pierre, travail du cuir, initiation à la forge, dessin, fabrication de cerf-volant, didjeridoos...), un spectacle tout public et deux concerts avec les Brigades du Swing et Van In Est sans oublier la buvette bio avec bières locales et les grillades complétant l'offre en glaces maison, de la Boca, Hortitud...

Dans la même veine, les marchés nocturnes, les "Remp'Art By Night" ont pris place tous les mercredis à partir de 18h00 du 7 juillet au 18 août. Dans ce cadre idyllique, une dizaine d'artistes et artisans a proposé leurs produits et des démonstrations de leur savoir-faire, des groupes de musiques locaux renouvelés chaque semaine ont "enflammé" le marché, pendant que buvette et petites restaurations tournaient à plein régime malgré une météo souvent chaotique.

Au passage, nous remercions les artistes et musiciens qui ont contribué au succès de Saga Livradois ! De nombreux visiteurs ont fait part de leur vif enthousiasme de pouvoir, malgré tout, partager notre joie de vivre et nous ont chaleureusement remerciés !

Alors, on remet ça ? L'association SAGA LIVRADOIS reste engagée et motivée pour vous préparer une super saison 2022 !



LA FÉE DES ACTS

Report du festival du TRAC 2021... en 2022 !

"Nous tiendrons bon dans l'espérance d'un nouveau festival en 2022, plus fort, plus beau et plus grand pour plus de plaisirs ensemble !!"

RENDEZ-VOUS du 23 au 25 septembre 2022

Dans ce contexte sanitaire difficile, La Fée des ACTS (Fédération des Arts et Culture du Territoire de Sauxillanges) qui regroupe 4 communes (Egliseneuve-des-Liards, Saint-Jean-en-Val, Sauxillanges et Usson), associations culturelles locales, bénévoles, artistes et artisans d'art, souhaite conserver le Festival du TRAC (Théâtre de Rue Arts et Culture) à Sauxillanges gratuit et ouvert à tous !

Après le report de l'édition 2020 du Festival du TRAC sur 2021, l'édition 2021 laissait présager une offre de spectacles et d'animations aussi éclectique et encore plus riche. Plus de 85 artistes et musiciens, pour 71 représentations étaient programmées les 24, 25 et 26 septembre 2021 à Sauxillanges. Mais pour freiner la propagation du Covid, de nouvelles mesures sanitaires et sécuritaires, ont été prises en 2021, touchant particulièrement les lieux de culture et les festivals.

Le dispositif imposé par l'Etat au Festival du TRAC, avec fermeture du site, imposition du passe-sanitaire et fouille par des agents de sécurité sur l'ensemble du festival, mise en place d'une équipe de santé pour les tests aux entrées... engendrant des surcoûts importants a stoppé les TRACteurs de cet événement.

Réuni le 15 juillet 2021, le CA de l'association La Fée des ACTS a voté avec tristesse le report du festival du TRAC édition 2021 et donne rendez-vous aux artistes et aux festivaliers le dernier week-end de septembre 2022.

Néanmoins si la Fête de la Musique et le TRAC ont été contraints aux renvois sur 2022 :

- Les activités de médiations scolaires pendant l'année ont été maintenues.
- En parallèle, plusieurs ateliers de fabrication de mobiliers pour les manifestations ont été organisés, dont deux dans le cadre du dispositif argent de poche pour les jeunes de Sauxillanges. Des initiatives récompensées notamment par le prix Carsat du trophée des retraités bénévoles, et qui seront renouvelées, des panneaux de signalétique restant notamment à fabriquer. Tout ce matériel a été stocké dans le nouveau local de la structure, mis à disposition par la mairie de Sauxillanges.

- Les Trac'narts, animations et spectacles proposés dans les communes membres ont pu se tenir à Saint-Jean en Val - 16 juillet - avec un spectacle jeune public "Petit Klaus et Grand Klaus" de la Cie La Balançoire, à Egliseneuve-des-Liards - 15 août - avec musique Soul Fool's et Les spontanés de George et déambulations de la Cie La Balançoire, à Sauxillanges - 10 décembre - spectacle de cirque clownesque tout public et Usson - 24 juillet - avec un spectacle pédagogique tordu de jonglerie déjantée "La Con'F"/Albin Hedon.

Le calendrier de 2022 est quasiment bouclé :

- Les Trac'narts vont revenir dans les 4 communes en débutant à Sauxillanges conjointement avec les JEMA (Journées Européennes des Métiers d'Art) les 2 et 3 avril.
- La Fête de la musique, avec un marché, est programmée le 18 juin.
- Le Festival du TRAC est prévu du 23 au 25 septembre.

Contact : Christelle Vautrin - chargée de mission
Renseignements au 04.73.96.80.25
ou par mail lsdp.sauxillanges@yahoo.fr





USSON PASSE PRESENT

4èmes Musicales d'Usson - Juillet-Août 2021

Malgré le COVID, toutes les manifestations prévues ont pu avoir lieu dans l'église Saint Maurice : 3 concerts, un spectacle musical, une conférence et une grande exposition dans la salle du Préau. Cependant, si les artistes ont répondu présents, le public, malgré la qualité des intervenants, n'a pas, lui, répondu aux attentes, comme le montre le bilan financier. Cela s'explique par les mesures sanitaires, l'espace des spectateurs limitant leur nombre et peut-être une certaine crainte. Toutefois, il faut noter une réussite de l'exposition autour de la Reine Margot qui a accueilli plus de 700 visiteurs.

L'association Usson Passé Présent remercie tous ceux qui lui ont permis de réaliser ces 4èmes Musicales et plus particulièrement la Municipalité d'Usson, API et le Conseil départemental.

Ces 4èmes MUSICALES étaient consacrées aux excentriques et non-conformistes.

CONCERTS - EGLISE SAINT MAURICE

- **ENSEMBLE BEL ACCORD** - Samedi 3 juillet
QUAND LES CLASSIQUES SE LA JOUENT EXCENTRIQUE
De Mozart à Poulenc, les plus grands ont su plaisanter, loufoques, farfelus ou lyriques.

- **ENSEMBLE DES VOLCANS** - Dimanche 11 juillet
AUTOUR DE NINO ROTA, CLASSIQUE ET CINEMA
Indissociable des musiques de films de Fellini ou de Zeffirelli, c'est oublier qu'il est un compositeur classique.

- **CONFERENCE EN MUSIQUE** - Dimanche 18 juillet
HOFFNUNG, QUAND LE RIRE S'INVITE EN MUSIQUE
Par Jean-Pierre AMIET

Connaissez-vous Hoffnung ? Féroce caricaturiste, en 1956 et 1958, il organise surtout, 2 mémorables concerts au Royal Albert Hall de Londres, soulevant l'hilarité du public avec, par exemple, son concerto populaire.

- **SPECTACLE MUSICAL**

Vendredi 23 juillet et mardi 27 juillet
MONSIEUR SATIE, COMPOSITEUR DE MUSIQUE
Deux comédiens, un enfant, une chanteuse et un pianiste évoquent la vie d'Erik SATIE, rythmée par sa musique et ses textes. Tour à tour scandaleux, ironique ou tendre, "Monsieur le pauvre" est aussi secret, tourmenté, ésotérique mais joyeux compagnon, fréquentant les salons, fidèle en amitié comme en aversion.

- **ENSEMBLE DES VOLCANS** - Samedi 7 août

PIAZZOLLISSIMOTS

2021 célèbre le 100ème anniversaire d'Astor PIAZZOLA. S'il est connu pour ses tangos sensuels et langoureux, dès son arrivée à Paris, il se tourne vers une musique plus politique. C'est l'occasion de présenter en avant-première le nouveau CD de cet ensemble consacré à ce musicien.

EXPOSITION - SALLE DU PREAU

LA REINE MARGOT EN SON TEMPS - Du 23 juillet au 8 août

"Elle avait la tête près du bonnet, mais souvent le bonnet de travers !"

Si une reine fut bien excentrique, ce fut bien Marguerite de Valois, fille, sœur et femme de rois. Usson, où elle résida 19 ans en exil, lui rend hommage par cette exposition. 150 documents originaux (tableaux, gravures, livres, manuscrits) retracent la vie de cette princesse aventureuse... et amoureuse, le tout dans une scénographie la rendant accessible à tous : décors, meubles, costumes, ambiance lumineuse et sonore.

CONTACT : Jean-Pierre AMIET – Tél. : 04 73 89 34 66 ou 06 01 42 00 82



ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE SAINT-MAURICE

Fondée en janvier 2018, l'association des Amis de l'Église St-Maurice d'Usson travaille en coordination avec la municipalité dans le domaine "culture et patrimoine" avec pour objectifs la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique en général et de l'Église St-Maurice en particulier puis l'organisation d'événements culturels pour mieux faire connaître notre village qui a la particularité d'y avoir accueilli en résidence surveillée, à la Renaissance, la reine Margot durant un quart de siècle.

Le nombre d'adhérents et de donateurs à l'association au 31/12/2021 est de 95 et se répartit en trois tiers, 30 personnes de Usson, 32 du département du Puy-de-Dôme et 33 de la France entière et au-delà.

Par soucis de transparence, nos comptes, après avoir été validés par l'assemblée générale, sont déposés chaque année et sont consultables en mairie. **En quatre années d'existence, nous avons**

collecté 42 000 € de dons que nous allons commencer à affecter aux opérations de restauration de l'église à la demande de la municipalité. En effet, en 2022 débutera la consolidation du clocher, première étape de travaux du bâtiment et du mobilier qui s'échelonnent sur plusieurs années. Rappelons que l'église, propriété de la commune, est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et que sept objets du mobilier sont classés Monuments Historiques : deux statues équestres de St-Maurice, la statue de St-Blaise, le tabernacle, les boiseries de la chapelle Matharel et les deux tableaux de la chapelle de la Reine Margot, la Crucifixion de Niklaus Deutsch et le Retable de la Résurrection de Lazare.

Rappelons aussi que les adhésions et les dons à l'association des Amis de l'Église St-Maurice d'Usson donnent lieu à réduction d'impôts ; 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises au titre de la loi sur le mécénat de 2003.



21/06/2021 > Riom Little Big Band



Pianoforte Silbermann
Strasbourg 1776, ayant pu être joué par Mozart

Second volet de notre action **les Rencontres Culturelles d'Usson**, initiées en 2019, s'inscrivent dans le cercle restreint des festivals de musique de chambre d'Auvergne et permettent de **faire vivre au sens premier notre patrimoine**. L'acoustique de notre petite église se prête parfaitement à l'intimité de cette musique et notre spécificité est de présenter les grandes œuvres du répertoire, de la musique médiévale à nos jours, sur des instruments historiques éclairés sous une belle lumière qui met aussi en valeur notre église. Toutes les manifestations sont gratuites avec une quête au bénéfice de la restauration du patrimoine. Ainsi chacun peut venir découvrir la musique classique **en toute simplicité** et comme les artistes font une pause au milieu de chaque concert, **les jeunes enfants sont les bienvenus** et peuvent accompagner leurs parents puis partir discrètement à l'entracte après avoir écouté trente minutes de belle musique.

En 2022, les Rencontres Culturelles d'Usson pour leur quatrième saison se dérouleront les dimanches de fin juin aux journées du patrimoine de septembre. Pour plus de renseignements concernant l'adhésion, les dons ou le programme de saison, notre adresse est en mairie et notre secrétariat joignable par mail à ladeu@laposte.net

Enfin, je serai heureux de vous retrouver en 2022 autour de nos quatrièmes Rencontres Culturelles au bénéfice de nos œuvres.

Gérard Lebègue, Président.





MAINS DANS LES CRINS

Une activité soutenue en 2021

Cette année encore, c'est l'enthousiasme de nos bénévoles et de nos partenaires qui a permis d'organiser des événements marquants.



La randonnée organisée en partenariat avec l'Agglo Pays d'Issoire a été un vrai succès avec 440 participants qui ont pu découvrir nos installations. A leur retour, les participants pouvaient assister à une conférence animée par notre équicienne Véronique Souque Luthringer et découvrir les bienfaits de la relation avec le cheval pour les personnes en situation de handicap.

En partenariat avec le groupe de collégiens du Club Solidarité Sévigné-Saint Louis d'Issoire, conférences dans les classes du primaire et une journée aux Ecuries d'Usson ont permis de sensibiliser les élèves à l'équicie. En échange, le cross de l'école rassemblant tous les élèves de classes de primaire, parents et enseignants a permis de collecter des fonds destinés à réduire le coût d'une séance d'équicie hebdomadaire pour 2 enfants d'une même famille pendant 3 mois. Jacques Pouyet, apiculteur à Usson, nous a fourni une centaine pots de miel de sa production ; 5 € par pot ont été reversés à l'association.



Des échanges constructifs ont lieu avec les organismes médico-sociaux de la région ainsi que les établissements hospitaliers. Ainsi, le CRDV (Centre de Rééducation pour Déficients Visuels), un groupe de personnes mal voyantes a passé une journée aux écuries dans le cadre d'un stage de découverte professionnelle. Un rendez-vous avec le CRA (Centre Ressources Autisme) a eu lieu sur la base d'une évaluation des pratiques de l'équicie aux Ecuries d'Usson afin de renforcer la démarche thérapeutique vers ces personnes. Le président de l'ADAPEI 63, Monsieur Vincent TISSERAND est venu visiter les installations et a visionné le travail réalisé en équicie.

Que tous nos partenaires et nos bénévoles soient remerciés pour leur implication et leur dévouement. C'est grâce à eux que Mains dans les crins peut développer la pratique de l'équicie et aider les familles de nos bénéficiaires. 2022 sera également une année riche en actualités puisque l'association fêtera ses 10 ans d'existence ! Les ussonnais.es seront les bienvenus.

Contacts :
Isabelle DAVEZE administratrice 06 80 91 06 87
Mail : mainsdanslescrins@gmail.com
Centrequicie63.wixsite.com



ASSOCIATION DES CHEMINS D'USSON

Une année encore bien difficile vient de se terminer pour notre association qui a dû s'adapter en fonction de la crise sanitaire. Le ciel bien assombri s'est dégagé au fil des jours, ce qui a autorisé la reprise de nos activités.

L'entretien des chemins a pu se réaliser grâce à la motivation des membres de l'association, ce qui permet à de nombreux randonneurs d'emprunter nos chemins en toute quiétude. La randonnée pédestre a dû être reportée à l'automne avec un nombre de participants moins important. Une centaine de personnes ont répondu à notre invitation afin de pouvoir randonner tout en admirant le paysage.



Le projet du verger conservatoire mis en place l'année dernière progresse, de nouvelles plantations ont été effectuées et de nouvelles variétés anciennes greffées. Elles vont trouver place chez les Ussonais ou pour embellir les places publiques des villages de la commune. Les travaux d'aménagement du verger prévus ont vu le jour grâce au travail persistant d'un groupe expert dans la construction, que je remercie vivement.

Pour continuer nos projets, cette année notre association a adhéré en partenariat avec la municipalité et les agriculteurs au projet "Mission haies" qui a pour objectif d'entretenir les haies existantes dans le cadre de la biodiversité. Cette action est soutenue dans le cadre du budget écologique citoyen du Conseil Départemental du Puy de Dôme. Pour terminer un grand merci aux bénévoles, au Parc Naturel Régional Livradois Forez et à la municipalité pour leur soutien financier afin de nous aider à valoriser notre commune.



**Le Président,
Jean Pierre Granier**



ARVERNETOURIX : de la musique et du vin pour réchauffer le cœur



Promouvoir le spectacle vivant en 2022 devrait être à nouveau enfin possible. L'équipe d'Arvernetourix est parée pour la promotion de 30 dates de concerts dans toute la France pour le groupe de folk festif auvergnat Wazoo. Une date est d'ailleurs programmée dans le bassin de vie d'Issoire le 29 juillet prochain à Boudes dans le cadre du Festiwine. Arvernetourix souhaite aussi organiser de petits événements sur la commune mêlant musique et dégustation de vins. Une façon de retrouver de la convivialité en musique et d'offrir une vitrine aux viticulteurs indépendants.

CLUB DE LA BUTTE

L'année 2020 avait été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et l'année 2021 a été bien compliquée pour notre club. Nous n'avons pas pu nous réunir les 1ers et 3èmes mardis du mois durant le premier semestre.

A la rentrée de septembre nous nous sommes retrouvés deux fois par mois tout en respectant les consignes sanitaires. Malgré ces aléas toutes les adhésions ont été renouvelées.

Le 07 novembre un thé dansant a été organisé, conjointement avec les clubs de Gignat et Meilhaud, à la salle des fêtes de Saint-Germain-Lembron.

Un pré-calendrier des manifestations pour 2022 a été établi en espérant que celles-ci puissent se réaliser.

J'espère que 2022 sera porteuse d'espoir pour tout le monde. Je vous souhaite une bonne et belle année ainsi que la santé. Prenez soin de vous et de vos proches.



La Présidente
Gabrielle EYMARON
Tél. : 04.73.71.04.58



GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Renseignements en ligne : taper la rubrique recherchée sur www.service-public.fr

Etat civil

- Déclaration de naissance : s'adresser à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent la naissance.
- Déclaration de décès : la déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.
- Extrait de naissance : délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance.
- Extrait d'acte de mariage : délivré gratuitement par la mairie du lieu de mariage.
- Acte de décès : délivré gratuitement par la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

En soir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

Identité - Passeport

- Carte Nationale d'Identité : (validité 15 ans)
Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes: Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Massiac.
- Passeport Biométrique (validité 10 ans pour les personnes majeures ou 5 ans pour les enfants mineurs).
Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes : Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Massiac.

En soir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs de nationalité française

Pour les enfants mineurs de nationalité française, elle est téléchargeable sur ordinateur et n'est plus délivrée en mairie.

Elections

- Carte électorale :
Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français-e-s obtenant la nationalité à partir de 2020. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales :

- soit à la mairie de votre domicile,
 - soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujéti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
 - soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
 - soit à la mairie de la commune où vous êtes assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
 - soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.
- Démarches en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N16396>

Divers

- Certificat de concubinage : s'adresser à la mairie du domicile munis d'une pièce d'identité et des justificatifs de domicile pour les personnes vivant ensemble afin de remplir l'attestation sur l'honneur de vie commune.
- Pacte Civil de solidarité (PACS) : vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire. Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

- Recensement militaire : tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser
 - auprès de la mairie de son domicile,
 - ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport et Livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile

- Carte de séjour : délivrée par la Préfecture 18 boulevard Desaix 63000 Clermont-Fd.



URGENCES

Pompiers : 18 SAMU : 15 Police : 17

112

Pour toutes urgences, composez le 112. Ce numéro est prioritaire et fonctionne sur les téléphones fixes et portables. Vous serez redirigés vers le service approprié

Santé / Social :

ADMR Aide à domicile en milieu rural Aides ménagères	2 place Saint Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 87 96 Ouvert du Lu au Ve 9h-12h et 14h-17h Me 9h-12h
CAF Caisse d'allocations Familiales	15 Rue du Mas 63500 Issoire	Prise de rdv en ligne : https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-puy-de-dome/points-d-accueil Médiation famille : 06.75.20.47.61 Ouvert du Lu au Ve (sauf Je) 8h30-12h et 13h30-16h
CPAM Caisse primaire d'Assurance Maladie	28 Rue Antonin Gaillard 63500 Issoire	01 84 90 36 46 Ouvert du Lu au Ve 8h30-12h30 et 13h30-16h30
CLIC Centre Local d'Information et de Coordination	11 Rue Espagnol 63500 Issoire	https://www.personne-agee-aide-issuire.fr/ 04 73 89 67 38 Ouvert du Lu au Ve de 9h-12h30 et 13h30-17h
EHPAD Charles Andraud	6 Rue de l'Hospice 63490 Sauxillanges	06 80 09 99 17
Maison Médicale de Sauxillanges	ZA les Champs Rouges 63490 Sauxillanges	04 73 96 82 56
Cabinet Infirmier Sauxillanges	Maison Médicale Route de Sugères 63490 Sauxillanges	04 73 96 86 33

Services Publics :

Mairie d'Usson	12 Rue de la Mairie 63490 Usson	04 73 71 05 90 Ouverture : Lundi 17h-19h / Mercredi 11h-13h30/Judi 17h-19h
Agglo Pays d'Issoire (API) Administration Générale	20 Rue de la Liberté BP90162 63504 Issoire Cedex	04 15 62 20 00 www.capissoire.fr
Maison de Services (API)	1 Place de Verdun 63490 Sauxillanges	04.73.96.37.62 Mds.sauxillanges@capissoire.fr 8h15-12h45 Lu/Ma/Ve 13h30-17h Ma/Mer/Je
Conseil départemental du Puy de Dôme	Hôtel du Département 24 Rue St Esprit 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 20 20
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	59 Boulevard Léon Jouhaux CS90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 1 esplanade François Mitterrand CS20033 69269 Lyon Cedex 2	04 73 31 85 85 04 26 73 40 00
Direction Départementale des Territoires Puy de Dôme	22 av Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 85 00



Gendarmerie Communauté de Brigades de Sauxillanges et Brassac les Mines	19 route d'Issoire 63490 Sauxillanges	04 73 96 81 55 Ouverture du Public : Ma 8h-12h et Ve 14h-19h Sinon, transfert de l'accueil du public à la Gendarmerie de Brassac les Mines du Lu au Sa 8h-12 h et 14h-19h Dimanche 9h-12h et 15h-19h Tel : 04 73 54 08 88
Centre des Finances publiques	3 Bd Léon Blum 63500 Issoire	04 73 89 76 00 Lu au Ve 8h30-12h30
La Poste	Place de la Liberté 63490 Sauxillanges	3631 Ma au Ve 9h-12h et 14h-16h45 Sa 9h-12h
Préfecture du Puy de Dôme	18 Bd Desaix 63500 Clermont-Ferrand	http://www.puy-de-dome.gouv.fr/ 04 73 98 63 63
Sous-Préfecture d'Issoire	1 Bd de la Sous-Préfecture 63500 Issoire	04 73 89 07 76

MAISON DE SERVICES TERRITOIRE API – Sauxillanges

Une Maison de Services regroupe en un même lieu des services publics de proximité. Elle permet aux habitants de bénéficier d'un accompagnement administratif et numérique, sur des thématiques de la vie quotidienne : emploi, santé, social, famille, logement/habitat, justice, retraite, ...

Services proposés :

- libre accès à internet et au wifi ;
- soutien à la communication des communes et associations de la circonscription d'API (conception d'affiches, reprographies) ;
- accueil, information et mise en relation avec les différents services d'Api (culture, enfance jeunesse, maintien à domicile, insertion, habitat, santé, mobilité, bus des montagnes...) et avec les partenaires (Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, Les Finances Publiques, le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, l'Assurance vieillesse, la MSA, la Poste...);
- aide aux démarches administratives et à l'utilisation des services en ligne des partenaires : télédéclaration, demande de carte d'identité, carte vitale, aide à la recherche d'emploi... ;
- impression, photocopie, ou numérisation gratuite pour les procédures administratives des partenaires ;
- permanences partenaires en présentiel et/ou en visio-conférence, avec ou sans rendez-vous .

Divers :

Association « Les plus beaux villages de France »	Rue de la barrière 19500 Collonges La Rouge	05 55 84 08 50 https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/
Bibliothèque de Sauxillanges	Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges	04 73 96 80 25 Me et Ve 16h30-18h30
Déchetterie de Sauxillanges	Chemin des Rochettes Route de St Babel 63490 Sauxillanges	04 73 96 88 92 Ma au Sa : 9h-12h et 14h – 18h
Informations SNCF	Avenue de la gare 63500 Issoire	https://www.sncf-connect.com/
Suez Eaux France	10 Avenue Pierre Mendès France 63500 Issoire	https://www.toutsurmoneau.fr/ Service client : 04 20 10 20 20 Service Urgence : 09 77 40 11 35
Office de tourisme Pays d'Issoire	9 place St Paul 63500 Issoire	04 73 89 15 90 info@issoire-tourisme.fr https://www.issoire-tourisme.com/
Parc Naturel Régional Livradois Forez	Maison du parc 63880 St Gervais-sous- Meymont	04 73 95 57 57 https://www.parc-livradois-forez.org/
UFC (Union Fédérale des Consommateurs) Issoire	Maison des Associations 20 Rue du Palais 63500 Issoire	https://issoire.ufcquechoisir.fr/ contact@issoire.ufcquechoisir.fr 04 73 55 06 76





CICRP-2021, photo de Emilie Hubert Joly / Réflectographie révélant le dessin préparatoire du retable du XV^e siècle "La Résurrection de Lazare" conservé en l'église Saint Maurice d'Usson (63)

Le retable de la "Résurrection de Lazare" est lauréat du programme de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art français "Le plus grand musée de France".

Merci à toutes et tous de votre soutien !

« LE PLUS GRAND MUSÉE DE FRANCE » AVEC ALLIANZ FRANCE :

LES PROJETS LAURÉATS DU CONCOURS



Allianz



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Résurrection de Lazare

Retable du XV^e siècle conservé à Usson (63)

Lauréat de l'année à sa restauration de 8 000 €

avec 2 111 cotisations

